



BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin officiel n° 25 du 13 juillet 2017

Sommaire

Enseignements primaire et secondaire

Sections binationales

Liste des établissements proposant une section binationale Abibac : modification
arrêté du 29-5-2017 - J.O. du 22-6-2017 (NOR : MENE1715722A)

Centres d'information et d'orientation

Fermeture et fusion de CIO (académie de Clermont-Ferrand)
arrêté du 31-5-2017 - J.O. du 22-6-2017 (NOR : MENE1713493A)

Échanges scolaires

Programme franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis -
campagne 2018
note de service n° 2017-115 du 6-7-2017 (NOR : MENC1716398N)

Personnels

Liste d'aptitude

Accès au grade de personnel de direction de classe normale au titre de l'année 2017
arrêté du 19-6-2017 (NOR : MENH1700391A)

Mouvement du personnel

Nomination

Directeurs académiques et directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale
décret du 3-7-2017 - J.O. du 4-7-2017 (NOR : MENH1717338D)

Admission à la retraite

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
arrêté du 1-6-2017 - J.O. du 24-6-2017 (NOR : MENI1715135A)

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration du Réseau Canopé
arrêté du 7-6-2017 (NOR : MENF1700378A)

Conseils, comités, commissions

Nomination au CSE : modification
arrêté du 14-6-2017 (NOR : MENJ1700393A)

Conseils, comités, commissions

Nomination au CSE : modification

arrêté du 22-6-2017 (NOR : MENJ1700394A)

Fin de fonctions

Directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Caen

arrêté du 12-7-2017 (NOR : ESRS1700033A)

Nomination

Conseiller de vice-recteur - délégué académique au numérique de Mayotte

arrêté du 26-5-2017 (NOR : MENH1700392A)

Nomination

Jurys de certaines classes ou options de classe de l'examen conduisant au diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France »

décision du 23-6-2017 (NOR : MENE1700396S)

Nomination

Directeurs académiques et directeurs académique adjoints des services de l'éducation nationale

décret du 26-6-2017 - J.O. du 28-6-2017 (NOR : MENH1713776D)

Enseignements primaire et secondaire

Sections binationales

Liste des établissements proposant une section binationale Abibac : modification

NOR : MENE1715722A

arrêté du 29-5-2017 - J.O. du 22-6-2017

MEN - DGESCO - DEI

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 421-141-1 à D. 421-143-5 ; accord de Mulhouse du 31-5-1994 et arrangement administratif du 11-5-2006 ; arrêté du 2-6-2010 modifié ; arrêté du 31-5-2011 ; décisions de la 60e commission franco-allemande des experts pour l'enseignement général des 28 et 29 mars 2017

Article 1 - Le tableau publié en annexe de l'arrêté du 31 mai 2011 susvisé est remplacé par le tableau en annexe du présent arrêté.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 29 mai 2017

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
La directrice général de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe - Liste des établissements proposant une section binationale Abibac à la rentrée 2017

Académie	U.A.I.	Établissement	Commune	Ouverture de la section	Première section Abibac à venir
Établissements situés en France					
Aix-Marseille	0133525L	Lycée international Georges Duby	Luynes	*	
Aix-Marseille	0130039X	Lycée Saint-Charles	Marseille	2007	
Aix-Marseille	0840005Z	Lycée Philippe de Girard	Avignon	2012	Dernière session 2018
Aix-Marseille	0040543U	École internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur	Manosque	2013	
Aix-Marseille	0840017M	Lycée Ismaël Dauphin	Cavaillon	2017	2020
Amiens	0801841S	Lycée Robert de Luzarches	Amiens	2006	
Amiens	0600001A	Lycée Félix-Faure	Beauvais	2007	
Amiens	0020012C	Lycée Jean de La Fontaine	Château-Thierry	2016	2019
Amiens	0020048S	Lycée Henri Martin	Saint-Quentin	2017	2020
Besançon	0900002N	Lycée Condorcet	Belfort	2006	
Besançon	0251711Z	Lycée Claude Nicolas Ledoux	Besançon	2009	
Bordeaux	0040055M	Lycée Louis Barthou	Bordeaux	2006	

Bordeaux	0640055M	Lycée Louis Bannou	Fau	2006	
Bordeaux	0332722E	Lycée Pape Clément	Pessac	*	
Caen	0141796B	Lycée Salvador Allende	Hérouville Saint-Clair	2006	
Clermont-Ferrand	0630019D	Lycée Jeanne d'Arc	Clermont-Ferrand	2005	
Créteil	0772127U	Lycée Galilée	Combs-la-Ville	2006	
Créteil	0930830X	Lycée Albert Schweitzer	Le Raincy	2009	
Dijon	0211928G	Lycée européen Charles de Gaulle	Dijon	*	
Grenoble	0383242T	Cité scolaire internationale Europole	Grenoble	*	
Grenoble	0381603L	Lycée André Argouges	Grenoble	2014	2017
La Réunion	9740001H	Lycée Leconte de Lisle	Sainte-Clotilde	2005	
La Réunion	9740002J	Lycée Roland-Garros	Le Tampon	2006	
Lille	0590073J	Lycée Auguste Angellier	Dunkerque	2006	
Lille	0590086Y	Lycée Marguerite de Flandre	Gondecourt	2006	
Lille	0590119J	Lycée Faidherbe	Lille	2004	
Lille	0620093P	Lycée Fernand Darchicourt	Hénin-Beaumont	2009	
Lille	0590222W	Lycée Antoine Watteau	Valenciennes	2009	
Lille	0590064Z	Lycée Jean-Baptiste Corot	Douai	2010	
Limoges	0190032G	Lycée Edmond Perrier	Tulle	2014	2017
Lyon	0693446W	Cité scolaire internationale	Lyon	*	
Lyon	0420042T	Lycée Honoré d'Urfé	Sainte-Étienne	2011	
Lyon	0690082P	Lycée Jean Perrin	Lyon	2017	2020
Montpellier	0340039H	Lycée Georges Clémenceau	Montpellier	2006	
Montpellier	0300021K	Lycée Alphonse Daudet	Nimes	2010	
Montpellier	0110022P	Lycée Docteur Lacroix	Narbonne	2015	2018
Nancy-Metz	0570054Z	Lycée Fabert	Metz	*	
Nancy-Metz	0540039Z	Lycée Jeanne d'Arc	Nancy	2006	
Nancy-Metz	0541318P	Lycée Notre-Dame / Saint-Sigisbert	Nancy	*	
Nancy-Metz	0570085H	Lycée Jean-Victor Poncelet	Saint-Avoid	*	
Nancy-Metz	0570098X	Lycée Jean de Pange	Sarreguemines	*	
Nancy-Metz	0570106F	Lycée Charlemagne	Thionville	2007	
Nancy-Metz	0880020U	Lycée Claude Gellée	Épinal	2016	2019
Nantes	0720030S	Lycée Bellevue	Le Mans	2011	
Nantes	0490002L	Lycée Joachim du Bellay	Angers	2011	
Nantes	0851401L	Lycée Jean De Lattre de Tassigny	La-Roche-sur-Yon	2012	
Nantes	0442765s	Lycée Nelson Mandela	Nantes	2014	2017
Nice	0830053G	Lycée Dumont d'Urville	Toulon	2007	
Nice	0060031B	Lycée Albert Calmette	Nice	2010	
Orléans-Tours	0451526P	Lycée Charles Péguy	Orléans	2005	
Orléans-Tours	0370039S	Lycée Paul-Louis Courier	Tours	2010	

Paris	0750699C	Lycée Janson de Sailly	Paris	2005	
Paris	0750715V	Lycée Maurice Ravel	Paris	2010	
Poitiers	0170028N	Lycée Jean Dautet	La Rochelle	2005	
Poitiers	0861228T	Lycée du Bois d'Amour	Poitiers	2007	
Reims	0510006E	Lycée Pierre Bayen	Châlons-en-Champagne	*	
Reims	0080027L	Lycée Gaspard Monge	Charleville-Mézières	*	
Reims	0510032H	Lycée Jean Jaurès	Reims	*	
Rennes	0350710G	Lycée Chateaubriand	Rennes	*	
Rouen	0760096S	Lycée Gustave Flaubert	Rouen	*	
Strasbourg	0680007N	Lycée Bartholdi	Colmar	*	
Strasbourg	0680015X	Lycée Alfred Kastler	Guebwiller	*	
Strasbourg	0670020H	Lycée Robert Schuman	Haguenau	*	
Strasbourg	0670041F	Lycée Henri Meck	Molsheim	2007	
Strasbourg	0681761V	Lycée Jean-Henri Lambert	Mulhouse	*	
Strasbourg	0680066C	Lycée Jean Mermoz	Saint-Louis	2005	
Strasbourg	0670057Y	Lycée Général Leclerc	Saverne	*	
Strasbourg	0670071N	Lycée Koeberlé	Sélestat	2008	
Strasbourg	0670081Z	Lycée international des Pontonniers	Strasbourg	*	
Strasbourg	0670078W	Lycée Jean Monnet	Strasbourg	*	
Strasbourg	0671609K	Collège épiscopal Saint-Etienne	Strasbourg	*	
Strasbourg	0680001G	Lycée Jean-Jacques Henner	Altkrich	2009	
Strasbourg	0672604S	Lycée Marc Bloch	Bischheim	2009	
Strasbourg	0670114K	Lycée Stanislas	Wissembourg	*	
Strasbourg	0680008P	Lycée Camille Sée	Colmar	2012	
Strasbourg	0672806L	Lycée Marcel Rudloff	Strasbourg	2012	
Strasbourg	0680151V	Lycée Jeanne d'Arc	Mulhouse	2013	
Strasbourg	0680149T	Lycée Saint-André	Colmar	2014	2017
Toulouse	0312093G	Lycée International Victor Hugo	Colomiers	*	
Toulouse	0310041B	Lycée Saint-Sernin	Toulouse	2009	
Versailles	0910621F	Lycée Francisque Sarcey	Dourdan	2006	
Versailles	0952196W	Lycée Gustave Monod	Enghien-les-Bains	*	
Versailles	0920799U	Lycée Richelieu	Rueil-Malmaison	2005	

Établissements situés à l'étranger

Académie	U.A.I.	Établissement	Commune	Ouverture de la section	Première section Abibac à venir
Allemagne	1090005N	Lycée français de Berlin	Berlin	2005	

Allemagne	1090010U	Lycée français de Düsseldorf	Dusseldorf	*	
Allemagne	1090011V	Lycée français Antoine de Saint-Exupéry	Hambourg	*	
Allemagne	1090012W	Lycée Jean Renoir	Munich	*	
Allemagne	1090009T	Lycée français Victor Hugo	Francfort-sur-le-Main	2005	
* Les dates indiquées par un astérisque sont antérieures à 2004					

Les modifications apportées à la liste des sections Abibac pour la rentrée 2017 sont les suivantes :

Ouvertures de sections

- Lycée Ismaël Dauphin, Cavaillon, académie d'Aix-Marseille
- Lycée Henri Martin, Saint-Quentin, académie d'Amiens
- Lycée Jean Perrin, Lyon, académie de Lyon

Fermeture de section

Fermeture prévue de la section du lycée Philippe de Girard, Avignon, académie d'Aix-Marseille, à partir de la rentrée 2018.

Enseignements primaire et secondaire

Centres d'information et d'orientation

Fermeture et fusion de CIO (académie de Clermont-Ferrand)

NOR : MENE1713493A

arrêté du 31-5-2017 - J.O du 22-6-2017

MEN - DGESCO A1-4

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 313-4 et D. 313-1 à D. 313-13 ; procès-verbal du comité technique académique du 1-7-2016

Article 1 - Le centre d'information et d'orientation (CIO) d'État de Saint-Flour (UAI 0150038K) sis 1, rue du docteur Lionnet, est fermé à compter du 31 août 2017.

Le CIO d'État d'Aurillac (UAI 0150039L), sis, rue du Coq vert, reprend les activités du CIO d'État susvisé, au 1er septembre 2017.

Article 2 - Les deux CIO d'État du Puy-de-Dôme dont les noms suivent sont fermés à compter du 31 août 2017 :

- CIO d'État de Clermont-Ferrand-centre (UAI 0630083Y) sis 39, rue du Pont St-Jacques ;

- CIO d'État de Clermont-Ferrand-nord (UAI 0631754P) sis 9, rue Gilbert Roddier.

Article 3 - Le CIO d'État de Clermont-Ferrand (UAI 0632038Y) est créé, reprend les activités des deux CIO d'État fermés et s'installe au 13, rue Amboise à compter du 1er septembre 2017.

Article 4 - La rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 31 mai 2017

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Enseignements primaire et secondaire

Échanges scolaires

Programme franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis - campagne 2018

NOR : MENC1716398N

note de service n° 2017-115 du 6-7-2017

MEN - DREIC - DGESCO - DEI

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale de l'enseignement technique et de l'enseignement général d'allemand ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux chefs d'établissement

La mobilité internationale et la maîtrise d'une ou de plusieurs langues européennes représentent un atout essentiel sur le marché du travail et un réel enrichissement tant personnel que culturel pour les élèves. Séjourner dans le pays partenaire est un moyen privilégié pour apprendre la langue et acquérir des compétences interculturelles indispensables. Les écoles et tous les établissements scolaires sont encouragés à favoriser la mobilité et à nouer des partenariats avec des écoles et des établissements étrangers, dans le cadre de l'objectif ministériel de passage à 100 % des collèges et lycées engagés dans un partenariat scolaire. Pour prendre tout leur sens, les projets menés par les élèves sont reconnus et valorisés dans le cadre de leur parcours (reconnaissance des acquis dans le cadre de l'évaluation des parcours éducatifs et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, prise en compte dans l'épreuve orale du DNB, délivrance d'une attestation, passage éventuel d'une unité facultative « mobilité » pour les baccalauréats professionnels : cf. circulaire n° 2016-091 du 15 juin 2016 Mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde.

Les accords franco-allemands scellés par le traité de l'Élysée, signés en 1963 par le Chancelier Adenauer et le Général de Gaulle, placent la promotion de la langue du partenaire et la mobilité au cœur de la coopération bilatérale. Un organisme commun, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) a été créé en 1963. Il a pour vocation de promouvoir et de développer les échanges entre les deux pays. Le Secrétariat franco-allemand (SFA), créé en 1980, est, quant à lui, dédié aux échanges en formation professionnelle et vise plus particulièrement, à travers les formations et les stages qu'il propose, l'employabilité des participants.

Cette note de service précise les modalités de mise en œuvre des programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis, gérés par l'OFAJ et le SFA pour les échanges en formation professionnelle.

La mobilité des élèves et des apprentis donne lieu à la délivrance d'une attestation.

Sommaire

I. Mobilité collective

A. Formations professionnelles et technologiques

1. Échanges franco-allemands de jeunes et d'adultes en formation professionnelle initiale et continue - campagne 2018 secrétariat franco-allemand (sfa)
2. Cadre général pour les mobilités des enseignants et des formateurs impliqués dans ces échanges
3. Échanges à orientation professionnelle office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

B. Formations générales et technologiques

1. Rencontres au domicile du partenaire
2. Rencontres en tiers-lieu
3. Projets-in / in-projekte : appel à projets

4. Focus

II. Mobilité individuelle

A. Stages pratiques

B. Programmes « Brigitte Sauzay » et « Voltaire » - OFAJ

1. Programme « Brigitte Sauzay »

2. Programme « Voltaire », campagne 2018-2019

I. Mobilité collective

A. Formations professionnelles et technologiques

1. Échanges franco-allemands de jeunes et d'adultes en formation professionnelle initiale et continue - campagne 2018- Secrétariat franco-allemand

Financés, pour la France, par le ministère de l'éducation nationale et par le ministère du travail et, pour l'Allemagne, principalement par le ministère fédéral de l'éducation et de la recherche et, le cas échéant, par les Länder, ces échanges sont administrés par le SFA établi à Sarrebruck, sous le contrôle de la commission franco-allemande des experts pour les enseignements technologiques et la formation professionnelle.

Ils ont pour objet d'enrichir les parcours de formation professionnelle, d'améliorer la connaissance réciproque des systèmes de formation et de favoriser la mobilité en Europe. Ils peuvent être effectués dans les établissements de formation professionnelle et/ou dans des entreprises du pays partenaire. Le séjour dans l'entreprise allemande fait partie intégrante de la période de formation en milieu professionnel ou du stage prévus pour chacun des diplômés préparés. La durée de ces échanges est d'au moins trois semaines. Il s'agit d'échanges par groupes de 8 personnes minimum.

Site Internet du SFA : www.dfs-sfa.org - téléphone : + 49 / 681 501 11 80 - télécopie : + 49 / 681 501 12 13

1) Établissements concernés

En France, sont concernés les établissements et les centres de formation d'apprentis qui préparent aux diplômes suivants :

- certificat d'aptitude professionnelle ;
- baccalauréat professionnel ou technologique et tout diplôme professionnel de niveau IV ;
- brevet de technicien supérieur et diplôme des métiers d'art.

En Allemagne, les échanges se font essentiellement dans le cadre du système dual (formation par apprentissage), avec les partenaires suivants :

- les entreprises dispensant une formation professionnelle ;
- les centres de formation interentreprises ;
- les organismes consulaires et de droit public (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat...);
- les écoles professionnelles d'enseignement en alternance (*Berufsschulen*).

2) Examen des candidatures

L'examen des candidatures tient compte des objectifs nationaux et des priorités académiques.

a) Objectifs nationaux

La coopération éducative entre la France et l'Allemagne contribue à la construction de l'Europe de la connaissance et à la conception d'un espace commun pour la formation des jeunes et des adultes ainsi que pour l'exercice de leur profession future. Dans ce contexte, il convient de favoriser :

- le développement de l'attractivité de la formation, notamment dans des secteurs où le recrutement est insuffisant par rapport aux besoins de l'économie ;
- le développement de la mobilité dans le cadre des sections européennes ;
- la mise en place de formations professionnelles concertées.

b) Priorités académiques

Ces priorités sont celles de la politique académique de coopération avec le Land partenaire selon les spécificités de chacun dans le domaine de la formation professionnelle et des enseignements technologiques.

3) Modalités de mise en œuvre des échanges

Tout établissement retenu bénéficiera de deux rencontres préparatoires (une en France et une en Allemagne) en présence d'un délégué du SFA, afin de s'accorder sur les objectifs pédagogiques et sur l'organisation pratique de l'échange. Lors de ces réunions sera défini le contenu du dossier portant la convention de coopération.

Chaque établissement bénéficie d'un financement en vue de la réalisation du programme d'échange dans toutes ses composantes, à savoir :

- les rencontres préparatoires ;
- le transport et l'hébergement ;
- la préparation linguistique des élèves en amont du séjour et pendant la première semaine du séjour ;
- le volet culturel (visites culturelles et professionnelles) ;
- l'accompagnement pédagogique : encadrement du groupe par un professeur de l'établissement d'origine et mise à disposition d'un accompagnateur linguistique durant le séjour dans le pays partenaire.

Le SFA adressera aux établissements retenus les documents nécessaires à la délivrance de l'**Europass mobilité**.

Les établissements s'engagent à retourner ces documents au SFA avant le départ du groupe en Allemagne.

4) Procédure de candidature et de sélection

a) Première étape : dès parution de la présente note au B.O.E.N, demande par le chef d'établissement du dossier de candidature au Secrétariat franco-allemand à l'adresse postale suivante :

Secrétariat franco-allemand pour les échanges en formation professionnelle

Villa Europa, Kohlweg 7

D-66123 Saarbrücken

ou par courriel : info@dfs-sfa.org

b) Deuxième étape : envoi des dossiers de candidature par le chef d'établissement

Tous les établissements candidats, qu'il s'agisse de candidatures nouvelles ou de demandes de renouvellement, devront impérativement respecter les procédures suivantes.

Les dossiers renseignés et accompagnés des pièces justificatives demandées sont adressés par le chef d'établissement **parallèlement** à la Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) du rectorat **et** au SFA pour information.

Les Dareic (en collaboration avec les corps d'inspection et, le cas échéant, les DAET) procèdent à l'évaluation des dossiers. Ils peuvent porter une brève appréciation sur chaque dossier par exemple en classant les candidatures selon une échelle de quatre niveaux (A : très favorable / B : favorable / C : réservé / D : défavorable), puis ils transmettent tous les dossiers au Secrétariat franco-allemand.

c) Troisième étape : sélection des candidatures et information des établissements

Les dossiers font l'objet d'une expertise, au plan national, sous la responsabilité de l'inspection générale de l'éducation nationale, en liaison avec le Secrétariat franco-allemand.

Une commission franco-allemande, composée des responsables nationaux du programme, procède courant septembre 2017 à la validation du programme sur la base de l'évaluation académique et de l'expertise nationale.

Le SFA informe les établissements de la suite donnée à leur candidature.

Si la candidature est retenue, le SFA fixe, en accord avec les deux parties, les dates des réunions préparatoires.

Le dossier complet portant convention de coopération est retourné au SFA au plus tard six semaines avant la date prévue pour le début de l'échange.

Récapitulatif des étapes de candidature et de sélection :

Dès la parution de la présente note de service au B.O.E.N	Demande du dossier de candidature au SFA par les chefs d'établissement
Dès que possible	Envoi des dossiers complets à la Dareic et au SFA par les chefs d'établissement
Dans les meilleurs délais	Évaluation des dossiers par les rectorats qui les transmettent au SFA
Avant fin septembre	Validation du programme par la commission franco-allemande des responsables nationaux
6 semaines avant le départ en Allemagne	Envoi par les établissements du dossier complet portant convention de coopération au SFA
Année 2018	Mobilité des élèves

2. Cadre général pour les mobilités des enseignants et des formateurs impliqués dans ces échanges - SFA

Dans le cadre de ces échanges, des échanges individuels pour les professeurs ou les formateurs des établissements partenaires sont également possibles. Ils permettent de faciliter la rencontre et le travail conjoint. Les séjours en France et en Allemagne sont organisés à des périodes distinctes.

En prenant part à la vie professionnelle et socioculturelle du partenaire, les enseignants et les formateurs participant aux échanges pourront notamment améliorer leur connaissance du système de formation professionnelle du pays partenaire, approfondir les coopérations en cours et en préparer de nouvelles.

1) Public concerné

Ce volet du programme s'adresse aux enseignants ou aux formateurs disposant de connaissances suffisantes de la langue allemande, et exerçant dans :

- des lycées professionnels ;
- des lycées d'enseignement technologique ;
- des lycées dispensant des formations de techniciens supérieurs ;
- des centres de formation d'apprentis gérés par des EPLE ou des GIP académiques.

2) Candidature

Les enseignants et formateurs intéressés par ces échanges devront adresser leur candidature par courrier postal à l'adresse suivante :

Secrétariat franco-allemand pour les échanges en formation professionnelle

Villa Europa, Kohlweg 7

D-66123 Saarbrücken

ou par courriel : info@dfs-sfa.org

3) Durée et financement de l'échange

Le séjour dans le pays partenaire est fixé à deux semaines.

L'enseignant ou le formateur participant à l'échange est remboursé des frais de voyage aller-retour sur la base du tarif SNCF 2de classe ; il perçoit une indemnité journalière forfaitaire de 46 €.

Les frais de déplacement et de séjour font l'objet d'une avance aux enseignants et formateurs concernés, égale aux deux tiers des frais encourus, le dernier tiers étant versé après l'échange sur présentation du billet de train. À cette fin, les intéressés adressent au SFA un état de frais prévisionnel comportant le montant des frais de transport, établi sur la base indiquée ci-dessus, accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

3. Échanges à orientation professionnelle - OFAJ

1) Définition et objectifs

L'employabilité des jeunes est la priorité de l'OFAJ dans le domaine de la formation professionnelle. La mobilité collective des jeunes professionnels ou futurs jeunes professionnels est un outil privilégié pour acquérir de nouvelles compétences et pour accéder au marché du travail.

2) Public concerné

Les jeunes en formation professionnelle des établissements d'enseignement professionnel et technologique, des établissements agricoles et des Centre de formation d'apprentis (CFA) jusqu'à 30 ans révolus. Le nombre maximal d'élèves subventionnés est de 50, répartis équitablement sur les deux groupes.

3) Modalité de mise en œuvre des échanges

La durée des échanges est de 4 jours minimum et de 21 jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.

Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays.

4) Financement et procédure de demande

La subvention de l'OFAJ comprend :

- une subvention pour frais de voyage (cf. grille forfaitaire des Directives de l'OFAJ) ;
- une subvention pour frais de séjour de 15 € maximum par jour (si l'hébergement est payant), par participant et accompagnateur. Les jours d'arrivée sur le lieu de programme et le jour de départ donnent lieu à une indemnité journalière ;
- une subvention pour frais de programme (pour intervenants, interprètes, déplacements sur place, etc.) de 250 € maximum par journée, pour 10 jours maximum ;
- une subvention pour l'animation linguistique de 150 € maximum par journée et pour 10 jours maximum ;
- une subvention pour réunions de préparation et d'évaluation.

Le détail des conditions d'obtention des différentes subventions est consultable sur le site de l'OFAJ.

Le formulaire de demande de subvention (téléchargeable sur le site Internet) doit être rempli et signé par le chef d'établissement ou le professeur responsable et adressé par voie postale à l'OFAJ (Paris) au plus tard trois mois

avant le début de l'échange. Une copie de la demande est à envoyer par l'établissement au rectorat d'académie pour information. Sur le site de l'OFAJ se trouve dans la rubrique « formulaire » un document explicatif permettant de renseigner le plan de financement qui fait partie de la demande de subvention.

Contact pour les échanges à orientation professionnelle : echanges-groupes-pro@OFAJ.org

B. Formations générales et technologiques

1. Rencontres au domicile du partenaire

L'échange de groupe au domicile de partenaire (en France et en Allemagne) se déroule dans la localité où réside le partenaire.

a) Définition et objectifs

La rencontre s'appuie sur un partenariat avec un établissement scolaire du pays partenaire. Les élèves rendent visite à leurs correspondants et sont hébergés en famille, à défaut dans une auberge de jeunesse ou une structure d'accueil similaire.

b) Public concerné

Les écoles primaires et les établissements secondaires de l'enseignement général et technologique. Les élèves n'apprenant pas le français ou l'allemand peuvent également participer à cet échange.

c) Modalités de mise en œuvre des échanges

La durée des échanges est de 4 jours minimum et de 21 jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.

Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays.

d) Financement

L'OFAJ accorde aux établissements une subvention pour frais de voyage, qui tient compte de l'éloignement géographique entre l'académie ou le Bundesland et le lieu de la rencontre.

La subvention est versée à l'issue de la rencontre à l'établissement demandeur, après réception du décompte d'utilisation. Le montant de la subvention est calculé selon les directives de l'OFAJ.

e) Procédure de demande de subvention

Les demandes de subvention et les formulaires de décomptes doivent être déposés auprès de la Dareic du rectorat de l'académie de l'établissement demandeur. L'OFAJ met à la disposition de chaque rectorat un budget lui permettant d'attribuer des subventions aux établissements demandeurs. Seul l'établissement qui se déplace peut déposer une demande de subvention. Le délai de dépôt des demandes de subvention est fixé en général à l'automne de l'année civile pour les rencontres ayant lieu l'année suivante.

Les demandes de subvention se font désormais exclusivement en ligne pour l'ensemble des académies via la plateforme suivante : <https://echanges-scolaires.OFAJ.org>. Un tutoriel d'aide à la saisie est mis à disposition des établissements demandeurs directement sur cette plateforme de demande en ligne. Par ailleurs, un tutoriel est disponible pour les académies auprès de l'OFAJ.

Nota bene : les classes de collèges devant faire le choix d'une nouvelle langue vivante, les classes d'écoles maternelles et les classes d'écoles primaires peuvent réaliser un échange avec une classe allemande intéressée et demander une subvention à l'OFAJ dans le cadre d'une « Rencontre au domicile du partenaire » ou dans le cadre d'une « Rencontre en tiers-lieu ». Il convient d'ajouter la mention « programme de motivation » à la demande. Une attention particulière dans le subventionnement est accordée aux classes d'écoles maternelles et élémentaires.

2. Rencontres en tiers-lieu

L'échange de groupe en tiers-lieu (en France ou en Allemagne) se déroule hors des localités des deux établissements partenaires. Ce type de rencontre présente l'avantage de permettre à des élèves allemands et français de se rencontrer hors de leur cadre familial et scolaire habituel et de **travailler ensemble sur un projet**.

a) Définition et objectifs

La rencontre se fonde sur un projet spécifique avec des élèves du pays partenaire. Les élèves français et allemands sont hébergés ensemble dans une auberge de jeunesse ou une autre structure d'accueil. Les enseignants des deux classes s'accordent sur le choix du lieu de la rencontre et sur le projet d'échange. Il est fortement conseillé d'impliquer les élèves français et allemands dans le choix et la préparation du projet et de poursuivre le travail autour du projet après la rencontre.

b) Public concerné

Une demande de subvention pour une rencontre en tiers-lieu peut être déposée par tous les établissements primaires

et secondaires de l'enseignement général et technologique. Les élèves n'apprenant pas le français ou l'allemand peuvent également participer à cet échange.

c) Modalités de mise en œuvre des échanges

La durée des échanges est de 4 jours minimum et de 21 jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.

Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays.

d) Financement

L'OFAJ accorde aux établissements une subvention pour frais de voyage, qui tient compte de l'éloignement géographique entre l'académie ou le Bundesland et le lieu de la rencontre. A cela s'ajoute une subvention pour frais de séjour, d'un montant minimum de 5 € par nuitée et par élève selon les crédits disponibles. Les établissements en réseau d'éducation prioritaire peuvent prétendre à une subvention plus élevée.

La subvention est versée aux deux établissements à l'issue de la rencontre, après réception du décompte d'utilisation de la subvention.

e) Procédure de demande de subvention

Le dossier de demande de subvention pour une rencontre en tiers-lieu comporte :

- le formulaire de demande de subvention qui peut être téléchargé sur le site de l'OFAJ ou obtenu auprès du rectorat, rempli et signé par le chef d'établissement ;
- un descriptif de la rencontre ;
- le programme prévisionnel ;
- les coordonnées bancaires des deux établissements.

Il doit parvenir à l'OFAJ sous couvert du rectorat d'académie au plus tard le 31 janvier 2018 pour les rencontres se déroulant pendant l'année 2018. Cependant, pour les rencontres ayant lieu au premier trimestre de l'année 2018, il est indispensable que le dossier de demande de subvention soit retourné à l'OFAJ trois mois avant le début de la rencontre. Le dépôt d'une demande de subvention ne garantit pas son attribution automatique.

L'établissement du pays dans lequel se déroule la rencontre dépose la demande de subvention pour les deux établissements.

Le nombre maximal d'élèves subventionnés est de 50, répartis équitablement sur les deux groupes. Pour garantir la qualité et la parité de l'échange, la proportion de participants issus des deux groupes d'élèves ne doit pas dépasser un tiers/deux tiers.

Le décompte original doit être retourné à l'OFAJ au plus tard deux mois après la rencontre par l'intermédiaire du rectorat d'académie.

Contact pour les rencontres en tiers-lieu : paquier@dfjw.org ; <http://www.OFAJ.org/echanges-en-tiers-lieu>

3. Projets-IN/IN-Projekte : appel à projets

Le programme « Projets-IN/réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants », anciennement « Réseau des projets scolaires franco-allemands », a été créé conjointement par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et la conférence permanente des ministres de l'éducation des Länder (KMK) en coopération avec l'OFAJ dans le cadre du « programme de coopération et de développement du réseau des filières bilingues à profil franco-allemand ». L'objectif de ce programme est de promouvoir les échanges de classes par la mise en œuvre d'une pédagogie innovante, interdisciplinaire et interculturelle de projet dans un contexte franco-allemand.

1) Conditions de participation

Peuvent répondre au présent appel à projets les établissements scolaires français du second degré (premier ou second cycle) qui remplissent simultanément les deux conditions suivantes :

a. L'établissement scolaire a un établissement partenaire en Allemagne avec lequel il constitue un tandem dont **au moins l'un des deux membres** propose un apprentissage intensif de la langue du pays partenaire.

- si l'établissement scolaire français a une section bilingue, européenne ou internationale d'allemand, une section Abibac ou bien s'il est lycée franco-allemand, il peut former un tandem avec tout établissement scolaire en Allemagne ;

- si l'établissement scolaire français n'offre pas d'enseignement spécifique de l'allemand, il doit former un tandem franco-allemand avec un établissement à filière bilingue de français, avec un établissement à filière Abibac, ou encore avec un établissement où le français est enseigné dès la 5e classe.

Les échanges entre établissements peuvent s'inscrire dans le cadre d'un partenariat existant ou être créés spécifiquement pour le projet. Dans ce dernier cas, il est souhaitable que l'établissement choisi soit issu du Land partenaire de l'académie.

b. Les établissements partenaires prévoient la réalisation d'un projet interdisciplinaire, à dimension interculturelle franco-allemande et à caractère innovant.

Le projet se déroulera sur l'année 2018 et toutes les rencontres subventionnées dans le cadre de ce programme devront se réaliser entre janvier et octobre 2018. Le déroulement du projet et la date des échanges prévus sont fixés conjointement par les deux établissements partenaires. La durée de chaque phase d'échange est de 4 jours minimum et de 21 jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme. Dans le cas d'échanges transfrontaliers, il doit être prévu au moins 5 journées de rencontre, réparties selon les nécessités du projet entre janvier et octobre 2018.

Les échanges peuvent être réalisés dans la localité du partenaire ou en tiers-lieu (voir les explications sur les deux programmes ci-dessus).

Les établissements qui étaient précédemment membres du « réseau de coopération des filières bilingues à profil franco-allemand » doivent, pour pouvoir participer au programme « Projets-IN », répondre au présent appel à projets.

2) Procédure de réponse à l'appel à projets

Un seul dossier de candidature doit être déposé par projet et par tandem d'établissements.

Les enseignants responsables du projet remplissent en ligne le dossier de candidature après création d'un compte d'utilisateur à l'adresse suivante : <http://projets-in.OFAJ.org>

Ils doivent ensuite imprimer le dossier une fois complété et le transmettre, par voie postale, **avant le 17 novembre 2017**, délai de rigueur, à l'OFAJ : **Office franco-allemand pour la Jeunesse, Projets-IN, Molkenmarkt 1, D-10179 Berlin.**

Chaque dossier fait apparaître **l'accord explicite des deux chefs d'établissement** (remplir l'annexe 1 du dossier de candidature). Il est conseillé d'adresser, parallèlement, un double de ce dossier à la Dareic.

3) Sélection des projets et financement

Une commission franco-allemande (OFAJ, MENESR, KMK) se réunit fin novembre et sélectionne jusqu'à 25 projets pour l'année 2018 en tenant compte des critères suivants :

- interdisciplinarité ;
- dimension interculturelle (thème et programme d'échange) ;
- caractère innovant.

L'OFAJ accorde, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, à chaque établissement sélectionné, une subvention pour les frais de voyage d'un montant égal à 100 % du taux de la grille prévue par ses directives (voir annexe 2 du dossier de candidature) et éventuellement une subvention pour les frais de séjour et les frais de programme. Cette subvention est versée à l'issue de la rencontre et après réception du décompte d'utilisation.

Nota bene : Il est conseillé aux établissements d'adresser, en parallèle de la candidature « Projets-IN », une demande de subvention pour le programme « Rencontre au domicile du partenaire » ou « Rencontre en tiers-lieu ». Ainsi, dans l'éventualité d'un dossier non retenu dans le cadre du présent appel à projet, ils pourraient bénéficier d'une autre subvention de l'OFAJ. Le cumul de plusieurs subventions de l'OFAJ n'est néanmoins pas autorisé. Par conséquent, si un dossier est retenu dans le cadre du programme « Projets-IN », l'établissement sélectionné en informe dans les meilleurs délais la Dareic.

4) Valorisation des projets

Les projets réalisés sont présentés sur la plateforme interactive dédiée à ce programme <http://projets-in.OFAJ.org> (témoignages, comptes rendus, vidéos, photos, documents audio, blogs etc.) et selon les modalités précisées dans le dossier de candidature. Les établissements sélectionnés ont la possibilité de créer et d'actualiser leur page-projet avec l'aide de l'OFAJ.

5) Prix « Projets-IN »

L'Institut français (IF) d'Allemagne et le Goethe-Institut (GI) de Paris souhaitent contribuer conjointement à la valorisation du programme « Projets-IN » d'une part, pour promouvoir les dispositifs d'enseignement bilingue et d'autre part, pour favoriser la pédagogie interdisciplinaire et interculturelle de projet pratiquée dans le cadre des échanges scolaires franco-allemands. À cette fin, ils décerneront le « Prix Projets-IN » aux deux établissements partenaires qui auront réalisé le meilleur projet au cours de l'année 2018.

Récapitulatif du calendrier :

Dès la parution du B.O.E.N	Remplir le formulaire de candidature en ligne : http://projets-in.ofaj.org
Le 17 novembre 2017 au plus tard	Envoi des dossiers complets et signés par les chefs d'établissement à l'OFAJ
Fin novembre 2017	Sélection des projets par le jury franco-allemand
Fin décembre 2017	Envoi par courrier du résultat de la sélection aux candidats. Les Dareic sont informés par l'OFAJ des résultats du jury.
Avant le 31 janvier 2018	Retour des demandes de subvention remplies par l'établissement à l'OFAJ
Avant le 31 mars 2018	L'OFAJ envoie à l'établissement la décision d'attribution avec le détail de la subvention allouée.
De début janvier à fin octobre 2018	Rencontre des classes françaises et allemandes. Actualisation de la page projet sur http://projets-in.ofaj.org par les enseignants.
Au plus tard 2 mois après la rencontre	Envoi à l'OFAJ du décompte d'utilisation, des listes de participants, de la liste des justificatifs des frais engagés ainsi que du programme et d'un rapport pédagogique détaillé de la rencontre. (Les photos, vidéos ou tout autre support sont directement mis en ligne par les enseignants sur http://projets-in.ofaj.org afin de mieux valoriser le projet.) Lorsque le décompte de la rencontre est traité, une lettre de confirmation du versement de la subvention est envoyée.
À la fin de l'année 2018	Sélection du projet qui recevra le « Prix Projets-IN » (remise de prix en 2019).

6) Soutien pédagogique : le dispositif TeleTandem®

Les établissements partenaires participant aux « Projets-IN » ont la possibilité d'utiliser le dispositif Tele-Tandem®. Ce dispositif permet de réaliser un projet franco-allemand entre deux classes à l'aide d'outils numériques (courriel, chat, visio-conférence, etc.). La plateforme Tele-Tandem® donne accès à un espace de travail collaboratif protégé. Des formations au travail en Tele-Tandem sont régulièrement proposées par le bureau « Formation interculturelle » de l'OFAJ.

Chaque année est décerné le prix de soutien Tele-Tandem® qui récompense un projet franco-allemand dans le cadre duquel le numérique a été utilisé, une rencontre entre les deux classes partenaires a eu lieu et un « produit » concret final a émergé de la collaboration des élèves français et allemands. Un prix de 600 € est attribué aux deux établissements qui se le partagent. Les candidatures se font sous forme libre et il n'est pas nécessaire d'avoir participé à une formation Tele-Tandem® ou d'avoir utilisé la plate-forme pour poser sa candidature. Les candidatures doivent parvenir à l'OFAJ entre le 30 mai et le 30 septembre de chaque année. Les résultats parviennent par courrier aux établissements durant le mois de novembre.

Vous trouverez davantage d'informations sur le site www.tele-tandem.org

Contact : OFAJ : « Projets-IN » Molkenmarkt 1, D-10179 Berlin

Courriel : projets-in@OFAJ.org ; Téléphone : 0049-30-288757-30 ; Fax. 0049-30-288757-87.

<http://www.OFAJ.org/projets-in> et <http://projets-in.OFAJ.org>

4. Focus

Projets entre structures scolaires et extra-scolaires

Avec le programme « Focus », l'OFAJ souhaite encourager les coopérations dans les domaines de l'éducation formelle et non formelle. Ces projets de coopération sont le plus souvent le résultat de partenariats entre établissements scolaires et associations. La réalisation commune d'un projet de coopération représente pour les acteurs issus des deux secteurs une occasion d'enrichissement mutuel : l'échange autour des pratiques et l'apport des savoir-faire propres à chaque domaine donnent lieu à un transfert de compétences et de connaissances réciproque autour des échanges franco-allemands.

a) Définition et objectifs

Le programme « Focus » concerne des rencontres franco-allemandes de jeunes organisées en tiers lieu avec hébergement commun et portées conjointement par des structures scolaires et extra-scolaires.

Le contenu et la réalisation du projet franco-allemand doivent être préparés et réalisés conjointement par les partenaires allemands et français.

Les rencontres doivent être axées autour d'une thématique et d'un projet commun. Les porteurs du projet s'engagent

à préparer la rencontre ainsi qu'à l'évaluer. Les structures scolaires et extra-scolaires sont impliquées à part égale dans la conception, la réalisation et l'évaluation du projet. L'apprentissage linguistique et interculturel est pris en compte lors de la conception du programme. Les visites et/ou la participation à des cours ne doivent être que ponctuelles et faire partie intégrante du projet en vue d'atteindre les objectifs.

Pour respecter le critère de réciprocité de l'OFAJ, chaque rencontre devra être suivie d'une deuxième rencontre appelée « rencontre retour » qui doit se dérouler dans le pays partenaire. La « rencontre retour » peut avoir lieu la même année que la première rencontre, ou l'année suivante. La durée des échanges est de 4 jours minimum et de 21 jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.

b) Public concerné

Pour que le projet soit éligible à une subvention, le partenariat doit être au moins constitué d'un établissement scolaire et d'une association et la demande de subvention doit être déposée conjointement par l'établissement scolaire et l'association.

Sont éligibles : les écoles primaires, les collèges, les lycées généraux et technologiques, les associations loi 1901 et les associations reconnues d'utilité publique.

c) Soutien

Les directives de l'OFAJ définissent le cadre et les conditions de soutien des projets.

Dans la limite des crédits disponibles, les taux de subventionnement en vigueur au secteur extra-scolaire seront appliqués pour les deux secteurs. Une demande de subvention pour une rencontre préparatoire pourra être déposée par le demandeur qui réside dans le pays où se déroule la réunion.

d) Modalité de dépôt de la demande

La demande de subvention pour un projet de coopération scolaire/extra-scolaire doit être déposée conjointement par un établissement scolaire et une association. Un demandeur principal prend la responsabilité de la gestion financière du projet vis-à-vis de l'OFAJ. Le programme pédagogique doit néanmoins être développé par l'ensemble des partenaires.

Les schémas suivants sont possibles :

- le demandeur est un établissement scolaire - le partenaire est une ou plusieurs associations (du pays partenaire) ;
- le demandeur est une association - le partenaire est un ou plusieurs établissements scolaires (du pays partenaire) ;
- les demandeurs sont un établissement scolaire et une association (dans ce cas, il sera décidé au préalable, à qui sera versée la subvention) - le partenaire est un établissement scolaire et/ou une association.

La mention « Focus » doit figurer sur le formulaire de demande de subvention. Le formulaire est à télécharger sur le site Internet de l'OFAJ : www.OFAJ.org/formulaires . Les dossiers de candidature sont à renvoyer à l'adresse suivante : Office Franco-allemand pour la Jeunesse

Bureau Echanges scolaires et extra-scolaires - Programme Focus, Molkenmarkt 1, D- 10 179 Berlin

Contact pour le projet Focus

Anne-Sophie Lelièvre - Bureau « échanges scolaires et extra-scolaires »

0049 30 288 757 10 - focus@OFAJ.org

Exemples de projets

- conception et représentation d'une comédie musicale franco-allemande (coopération entre un établissement scolaire, une association de comité de jumelage et un pédagogue de théâtre) ;
- élaboration et représentation d'un spectacle de cirque sur un thème précis comme l'alimentation (coopération entre un centre pédagogique de cirque et un établissement scolaire et leurs partenaires respectifs dans le pays partenaire) ;
- mise en place d'une semaine sur le thème « le sport et la langue » dans le cadre d'une classe découverte (coopération entre un établissement scolaire et un club de sport) ;
- projets sur des thèmes tels que « le fair play dans le football » à l'occasion d'un tournoi de football, « L'Europe et le rôle de la jeunesse » à l'occasion d'élections européennes.

II. Mobilité individuelle

A. Stages pratiques

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse accorde des bourses pour des stages pratiques en Allemagne. Afin d'améliorer la qualité du stage, l'OFAJ peut accorder une subvention pour le déplacement d'un enseignant.

1. Définition et objectifs

Les stages permettent d'élargir les compétences professionnelles, interculturelles et linguistiques. Ils doivent se dérouler pendant la formation. Le stage pratique doit avoir une durée minimale de 4 semaines. Pour les jeunes en contrat d'apprentissage, la durée minimale est de 3 semaines.

2. Public concerné

Jeunes en apprentissage ou en formation professionnelle/technologique : CAP, BEP, Bac Professionnel, Bac Technologique, BTS, BP, BMA, DMA, MC. La limite d'âge est fixée à 30 ans révolus au début du programme.

3. Procédure de demande et montant de la bourse

La demande de bourse est à déposer par l'établissement d'enseignement professionnel ou technologique (c'est lui le demandeur). Le formulaire de demande de subvention (téléchargeable sur le site Internet) doit être rempli et signé par le chef d'établissement ou le professeur responsable et adressé à l'OFAJ au plus tard un mois avant le début du stage. Au formulaire de demande de subvention doivent être joints le CV, le RIB de l'élève/étudiant, la fiche d'autodéclaration « jeune avec moins d'opportunité » et la convention de stage ou à défaut, l'accord de l'entreprise.

Le montant de la bourse varie en fonction de la durée du stage : 300 € pour un séjour de 4 semaines. Au-delà de cette durée, un forfait de 150 € est accordé par tranche de deux semaines. Le forfait est limité à 900 €. Si le stagiaire est nourri et logé par l'employeur, la moitié du taux est versée. À la bourse s'ajoute une prise en charge forfaitaire des frais de voyage (double taux de la grille OFAJ),

Le cumul de la bourse OFAJ avec d'autres aides ou bourses de mobilité est possible (à l'exclusion des projets déjà financés par le Secrétariat Franco-allemand). La bourse OFAJ est maintenue à condition que le montant de la gratification/bourse de mobilité (bourse OFAJ incluse) ne dépasse pas 800 €/mois. La bourse est versée à l'issue du stage.

Contact pour les stages pratiques : stage-pro@OFAJ.org

B. Programmes « Brigitte Sauzay » et « Voltaire »

La France et l'Allemagne ont créé en 1989 un dispositif d'échanges individuels d'élèves de moyenne durée, le « programme Brigitte Sauzay », et en 2000 un dispositif d'échanges individuels d'élèves de longue durée, le « programme Voltaire ». Ils ont désigné l'OFAJ comme maître d'œuvre de ces deux programmes.

Les deux programmes sont fondés sur la réciprocité. La participation à l'un d'entre eux n'entraîne donc pas de frais d'adhésion au programme. Ils reposent sur la confiance de chacun des deux partenaires, de leurs familles et de leurs établissements scolaires envers le système d'enseignement du pays voisin.

Les élèves participant à l'échange sont scolarisés dans l'établissement partenaire. Ils doivent avoir la possibilité de s'intégrer et de participer activement à la vie scolaire, avec les mêmes droits et devoirs que tout élève inscrit régulièrement dans l'établissement d'accueil. L'un des objectifs de ces programmes est de permettre l'expérience des différences qui existent entre les méthodes et les contenus d'enseignement d'un pays à l'autre : cette socialisation dans l'autre culture éducative représente un enrichissement interculturel personnel et un développement de la compétence de mobilité.

Un élève qui aura fait le choix d'une mobilité de moyenne ou longue durée ne devra pas être pénalisé dans son parcours scolaire malgré les différences entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays.

Il convient ainsi de s'entendre avant le départ de l'élève sur les modalités précises de son évaluation, de sa réintégration dans son établissement d'origine ou de son orientation à venir. Les deux établissements, sur la base de la confiance mutuelle, coopèrent. À cet effet, les institutions scolaires françaises et allemandes, conjointement avec l'OFAJ, ont élaboré un « portfolio d'expériences de mobilité » : tout participant aux programmes Brigitte Sauzay ou Voltaire peut y rendre compte des enseignements suivis et du travail personnel fourni lors du séjour dans l'établissement partenaire. L'élève choisit les contenus qu'il souhaite y présenter et est accompagné par son tuteur dans cette démarche. Ce portfolio est réputé faire partie intégrante des programmes d'échanges, en ce qu'il permet une visibilité des acquis de la mobilité et une réflexion de l'élève sur l'expérience vécue : les élèves participants et les établissements sont donc appelés à faire usage de ce document (en annexe ou disponible sur le site de l'OFAJ : <https://www.OFAJ.org/scolarite>).

Il est souhaitable d'informer les élèves de troisième qui seraient candidats au diplôme national du brevet (DNB) pour la session 2018 qu'il convient d'anticiper les modalités de passation de cet examen en cas de mobilité lors de l'année scolaire 2017-2018. Trois possibilités sont à envisager :

- ils accomplissent leur séjour à l'étranger avant le 15 avril 2018 : dans ce cas, ils sont dans les conditions prévues pour tous les candidats pour présenter l'épreuve orale et les deux épreuves écrites ; c'est l'hypothèse la moins

perturbante pour ces candidats ;

- leur séjour à l'étranger englobe les dates de la session 2018 du DNB, généralement situé fin juin : dans ce cas, si l'académie d'origine de ces candidats organise une session de remplacement en septembre, ils pourront, s'ils le souhaitent, passer les épreuves de l'examen, dans leur académie d'origine et d'inscription, lors de la session de remplacement en septembre ; ils devront en avoir fait la demande avant leur départ, auprès du chef d'établissement, afin que ce dernier prenne toutes les dispositions nécessaires ; en ce qui concerne l'épreuve orale de soutenance de projet qui fait partie des composantes obligatoires pour l'obtention du diplôme et qui se passe dans l'établissement scolaire, il conviendra de veiller à ce que les élèves puissent passer cette épreuve avant leur départ à l'étranger ; à défaut, ils pourront passer l'épreuve orale en septembre en même temps que les épreuves écrites ; de même, leur livret scolaire unique - et notamment le bilan de fin de cycle 4 - devront être renseignés dans le temps imparti afin que leur niveau de maîtrise des compétences du socle commun, composante obligatoire des modalités d'obtention du diplôme, puisse être pris en compte pour leur total de points du DNB ;

- si le séjour à l'étranger se situe en fin d'année scolaire, englobant la période de passation du DNB, et que l'académie d'inscription des candidats n'organise pas de session de remplacement, il convient de prévoir, avec la division des examens et concours concernée, les modalités les plus adaptées pour passer les épreuves de ce diplôme.

Le succès de l'échange tient pour une grande part au **soutien pédagogique** dont bénéficie l'élève durant son séjour. Il paraît ainsi fondamental de rappeler l'importance de la préparation et de l'accompagnement du séjour de l'élève français et de l'élève allemand par l'équipe éducative. Pour assurer ce soutien, les établissements d'origine et d'accueil désignent chacun un professeur-référent. Au centre de la communication entre l'élève, sa famille, son établissement et l'établissement partenaire, les deux professeurs désignés sont chargés d'aider à la préparation de l'échange, de maintenir le contact avec l'élève lorsqu'il est dans l'établissement partenaire et d'assurer le suivi de la scolarité de l'élève hôte et son intégration au sein de l'établissement. Le chef d'établissement organise un entretien avec l'élève souhaitant participer à l'un des deux programmes et, dans la mesure du possible, avec sa famille. Il s'assure de la motivation et de l'aptitude de l'élève à l'échange et il autorise, ou non, à la suite de cet entretien, la participation à l'échange.

Il convient de souligner que la participation au « programme Brigitte Sauzay » et au « programme Voltaire » est une démarche individuelle et privée dont la responsabilité incombe aux familles et aux élèves.

1. Programme « Brigitte Sauzay »

a) Durée

Il s'agit d'un séjour dans le pays partenaire d'une durée minimale de 3 mois (2 mois pour les élèves de quatrième au moment de l'échange). Durant cette période, l'élève est hébergé dans la famille de l'élève partenaire et fréquente le même établissement scolaire que ce dernier. Le choix des dates de l'échange est du ressort des participants et des établissements scolaires.

b) Élèves concernés

Le programme s'adresse aux élèves des classes de quatrième, troisième, seconde ou de première apprenant l'allemand depuis au moins deux ans. L'accord des chefs d'établissement et des familles est requis.

c) Modalités de préparation de l'échange et de candidature

Le chef d'établissement et l'équipe éducative s'assurent de la motivation et de l'aptitude du candidat à l'échange. La recherche d'un partenaire allemand est à entreprendre directement par l'élève avec l'appui de son école et de sa famille.

Quatre démarches différentes peuvent être envisagées :

- s'il existe déjà un partenariat entre deux établissements, les échanges individuels d'élèves se dérouleront, dans la mesure du possible, dans ce cadre ;
- dans le cas où les établissements et les élèves ne sont pas en mesure de trouver un partenaire dans l'autre pays - notamment lorsqu'il n'existe pas de partenariat entre établissements, les familles des élèves intéressés peuvent prendre contact avec la Dareic du rectorat de chaque académie. La Dareic pourra alors apporter son aide à la recherche d'un partenaire. Cette démarche exige cependant le strict respect des procédures et des délais définis par chaque rectorat. Les adresses électroniques des Dareic sont disponibles sur la page suivante :

www.education.gouv.fr/ ou sur les sites Internet des rectorats ;

- la famille de l'élève peut également s'adresser au comité de jumelage de sa ville ;

- le site Internet de l'OFAJ propose des petites annonces d'élèves allemands recherchant un correspondant français.

Les élèves français peuvent également déposer une annonce sur : <http://www.OFAJ.org/petites-annonces>.

Lors de la recherche du partenaire et de la constitution du binôme, il convient de tenir compte des intérêts et des goûts des deux élèves, de leur capacité d'adaptation à des situations d'étude et de vie différentes, des conditions de l'accueil en famille, ainsi que de leurs besoins spécifiques, et en particulier de problèmes médicaux éventuels. Après avoir identifié un partenaire, l'élève remplit avec l'aide de son établissement d'origine un dossier qu'il remet à son chef établissement et que celui-ci devra ensuite transmettre à l'établissement et à la famille d'accueil. Ce formulaire peut être obtenu auprès de la Dareic. Dans le cas où la Dareic ne propose pas de formulaire académique spécifique, le dossier d'échange proposé par l'OFAJ peut être utilisé :

<https://www.dfjw.org/sites/default/files/austauschdossier.pdf>

Les familles doivent attester par écrit qu'elles acceptent que la famille d'accueil prenne en charge leur enfant et prenne les décisions liées aux actes de la vie quotidienne et nécessaires au bon déroulement de son séjour. Elles certifient également qu'elles ont contracté pour leur enfant une assurance maladie, accident et responsabilité civile, avec une garantie pour l'étranger.

d) Financement

Les frais de transport et de séjour liés à l'échange sont à la charge des familles. Il leur revient également de fixer entre elles les modalités de la prise en charge des frais occasionnés par l'accueil du correspondant. En règle générale, chaque famille d'accueil prend en charge les frais supplémentaires liés à la présence de l'élève hôte (nourriture, cantine, bus, sorties, etc.). Les familles devront veiller à ce que les dépenses soient équilibrées de part et d'autre. L'OFAJ peut accorder, dans la limite des crédits disponibles, une subvention pour les frais de transport selon la grille figurant dans ses directives (taux de 1,5 à 2). Cette grille est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.OFAJ.org/sites/default/files/Pages de Directives-2.pdf>

La demande de subvention s'effectue en ligne, un mois avant le départ de l'élève, via une plateforme de l'OFAJ, disponible à l'adresse suivante : <https://sauzay.OFAJ.org/login>

Cette demande devra être signée par le chef d'établissement et ensuite transmise à l'OFAJ par l'intermédiaire du même site <https://sauzay.OFAJ.org/login>. L'élève ou l'établissement en adressera une copie à la Dareic compétente. La subvention ne peut être accordée que si les conditions suivantes sont remplies :

- l'échange revêt un caractère effectif de réciprocité ;
- la durée du séjour de l'élève et de celui de son correspondant dans le pays partenaire est d'une durée minimale de 3 mois consécutifs (soit 84 jours dont 6 semaines au moins de scolarité) pour les élèves de 3e (voir ci-dessus : DNB), 2de et 1re (en Allemagne 9te, 10te, 11te Klasse) ;
- pour les élèves des classes de 4ème (en Allemagne 8te Klasse), une dérogation peut être accordée par l'OFAJ pour réduire la durée de l'échange à un temps minimum de 2 mois consécutifs (soit 56 jours dont 6 semaines au moins de scolarité) ;
- la demande de subvention, complète et signée par le chef d'établissement, doit être transmise à l'OFAJ par l'intermédiaire du site <https://sauzay.OFAJ.org/login> au moins un mois avant le départ de l'élève ;
- à son retour, l'élève transmet à l'OFAJ via le site <https://sauzay.OFAJ.org/login> dans un délai d'un mois, un compte rendu de son séjour de deux pages minimum et une attestation de scolarité remplie par l'établissement partenaire.

2. Programme « Voltaire » pour la période 2018-2019

a) Durée

Le programme Voltaire permet à des jeunes français et allemands d'effectuer en tandem un séjour de six mois dans le pays partenaire. Le programme étant fondé sur la réciprocité, le séjour a lieu de manière consécutive dans la famille des deux participants. Pour les participants français, le séjour en Allemagne a lieu du début du mois de mars au mois d'août 2018. Les participants allemands séjournent en France du début du mois de septembre 2018 au mois de février 2019. Les élèves sont accueillis par la famille de leur correspondant et suivis par un professeur de l'établissement d'accueil chargé de veiller au bon déroulement de leur scolarité et de leur séjour.

b) Élèves concernés

Le programme Voltaire s'adresse aux élèves de seconde des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel (élèves sous statut scolaire) qui étudient l'allemand en LV1 ou LV2 et possèdent un niveau satisfaisant dans cette langue. Cet échange est également ouvert aux élèves de troisième satisfaisant aux mêmes conditions (voir ci-dessus : DNB).

c) Préparation et suivi

Le chef d'établissement organise un entretien avec l'élève et, dans la mesure du possible, il rencontre les parents afin de s'assurer de la motivation de l'élève et de sa famille. Il émet un avis sur la candidature. Le chef d'établissement est invité à consulter la foire aux questions mise en ligne par la Centrale Voltaire : <https://centre-francais.de/programme->

voltaire/faq/

L'établissement d'origine s'assure que les informations relatives à la scolarité de l'élève en Allemagne sont transmises par l'établissement allemand dans les délais. Afin de faciliter la coordination entre les deux établissements, il est également recommandé d'utiliser le formulaire d'évaluation mis à disposition par l'OFAJ sur son site : www.dfwj.org/sites/default/files/Bewertungsbogen_Voltaire_2010.pdf

L'équipe pédagogique d'accueil y recense les principaux enseignements suivis par l'élève lors de son séjour. Ces informations précises sur le niveau de l'élève seront utilisées par le conseil de classe de l'établissement d'origine pour délibérer sur l'orientation de l'élève et son admission en classe supérieure.

Le programme Voltaire a fait l'objet d'une étude-évaluation consultable sur :

http://www.OFAJ.org/sites/default/files/texte_travail_23_fr.pdf

d) Modalités de candidature

La fiche de candidature doit être renseignée en ligne (<http://programme-voltaire.xialys.fr>) puis imprimée et jointe aux autres pièces du dossier. En cas d'impossibilité d'accès à Internet, la fiche jointe en annexe pourra être utilisée.

Le dossier de candidature, établi en trois exemplaires, est remis au chef d'établissement **au plus tard le 4 novembre 2017**.

Il comporte :

- la **fiche de candidature** dûment renseignée et comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement ;
- une **lettre de motivation** de l'élève, rédigée **en français**, à l'attention de son chef d'établissement ;
- un **courrier en allemand**, destiné au futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se présente de façon personnelle et détaillée, et expose les motivations qui l'incitent à partir en Allemagne pendant six mois et à accueillir en retour un jeune d'Allemagne ;
- au moins **6 photos récentes** présentant l'ensemble de la famille et le candidat, son domicile vu de l'extérieur et de l'intérieur, son quotidien, son lycée, ses activités préférées, ses amis, etc. (merci de coller ces photos sur une ou plusieurs feuille(s) de format A4) ;
- un **courrier de présentation** rédigé par le ou les parents ou le représentant légal du candidat, adressé à la famille d'accueil, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange (cette lettre peut être rédigée en français) ;
- une copie des **deux derniers bulletins scolaires** de l'année précédente (classe de troisième ou de quatrième pour les élèves de troisième) ;
- une **lettre de recommandation** d'un professeur de l'année précédente (facultatif).

Tout dossier incomplet sera refusé.

Le chef d'établissement remet le dossier **impérativement pour le 17 novembre 2017** au Dareic ou à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) d'allemand, correspondants académiques de l'OFAJ auprès du recteur et pour les élèves des lycées professionnels, à l'IEN-ET-EG d'allemand.

Après analyse des dossiers, la Dareic et les corps d'inspection classent en commun les candidatures. Les dossiers retenus et la liste des candidats sont adressés à la Centrale Voltaire à laquelle l'OFAJ a délégué la gestion administrative du programme, à l'adresse suivante :

Centre Français de Berlin, Centrale Voltaire, Müllerstraße 74, D - 13349 Berlin

La date limite de réception des candidatures par la Centrale Voltaire est fixée **impérativement au 1er décembre 2017**.

La sélection des candidats s'effectue au début du mois de janvier 2018. Le candidat et sa famille sont informés à la fin du mois de janvier 2018 par courrier. La participation au programme Voltaire est conditionnée par le niveau scolaire et la motivation de l'élève ainsi que par le nombre de candidats allemands.

e) Financement

La participation au programme n'entraîne pas de frais d'adhésion. La réciprocité de l'accueil permet cette gratuité. Les élèves participant au programme Voltaire peuvent effectuer une demande de subvention auprès de l'OFAJ. Celle-ci leur est accordée par la Centrale Voltaire dans les limites fixées par les directives de l'OFAJ et après réception des deux comptes rendus d'échange. Elle comprend une bourse de 250 € pour les dépenses d'ordre culturel et une subvention pour frais de transport selon la grille figurant dans les directives de l'OFAJ (double taux).

Cette grille est consultable à l'adresse suivante : <https://www.OFAJ.org/sites/default/files/directives-richtlinien.pdf>

Fiche de candidature en ligne : <http://programme-voltaire.xialys.fr>

Annexe : Fiche de candidature Voltaire

J'encourage vivement les recteurs à mobiliser les corps d'inspection, les Dareic, les DAET et les chefs d'établissement afin de faire connaître largement ces programmes et leurs objectifs et de susciter de nouvelles candidatures.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
Le secrétaire général,
Frédéric Guin

Annexe 1

↳ Fiche de candidature au programme Voltaire - 2018-2019

Annexe 2

↳ Portfolio d'expériences de mobilité

Annexe - Fiche de candidature
Programme Voltaire – 2018/2019

Il est impératif d'utiliser, dans la mesure du possible, le formulaire de candidature en ligne disponible sur <http://programme-voltaire.xialys.fr/>

La fiche présente, à remplir manuellement, ne doit le remplacer qu'à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à internet.

① **Conseils pour remplir la fiche de candidature**

Ce questionnaire joue un rôle essentiel dans le choix du futur correspondant¹, déterminant pour la réussite de l'échange qui engagera le candidat pour une année entière. Il est destiné à définir le profil du candidat de la façon la plus précise possible pour permettre le choix le plus adapté d'un correspondant. À cet effet, nous vous serions reconnaissants de n'y donner que des informations fidèles à la réalité.

- L'élève, ses parents et l'établissement scolaire doivent remplir cette fiche avec le plus grand soin et la signer. Les dossiers incomplets ne pourront être pris en compte.
- Les rubriques suivies de * sont facultatives.
- Les rubriques suivies de ** sont à renseigner dans les deux langues.

Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que la participation au programme n'est pas garantie et qu'elle dépend non seulement de la motivation de l'élève mais aussi du nombre de candidats allemands et de leur profil.

Cette fiche devra être accompagnée :

- d'une lettre de motivation de l'élève, rédigée **en français**, à l'attention de son chef d'établissement ;
- d'un courrier en allemand, destiné à son futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se présentera de façon personnelle et détaillée (traits de caractère, centres d'intérêt, activités extrascolaires, quotidien, famille, école, etc.) puis exposera les motivations qui le poussent à partir en Allemagne pendant six mois et à accueillir un jeune d'Allemagne ;
- un courrier de présentation rédigé par le ou les parents, ou le représentant légal du candidat, adressé à la famille d'accueil, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange (cette lettre peut être rédigée en français) ;
- d'au moins 6 photos **récentes** présentant l'ensemble de la famille et le candidat, son domicile vu de l'extérieur et de l'intérieur, son quotidien, son lycée, ses activités préférées, ses amis, etc. (Merci de coller ces photos sur une ou plusieurs feuille(s) de format A4) ;
- d'une copie des deux derniers bulletins scolaires de l'année précédente ;
- d'une lettre de recommandation d'un professeur (éventuellement du collège) connaissant bien l'élève (facultatif).

Le dossier de candidature est à remettre au chef d'établissement en trois exemplaires complets. Celui-ci les transmettra à son tour au délégué académique aux relations

¹ Pour des raisons de lisibilité, le genre masculin a été employé.

européennes et internationales et à la coopération (Dareic) ou à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) d'allemand, correspondants académiques de l'OFAJ et pour les élèves des lycées professionnels, à l'IEN-ET - EG d'allemand.

Merci de n'utiliser que des trombones et de ne pas agraffer ou relier les dossiers de candidature.

Date limite pour la remise des dossiers au chef d'établissement : **samedi 04 novembre 2017.**

I. Partie à remplir par le candidat / Vom Bewerber auszufüllen

I. 1. Vous-même/Sie selbst

Nom/Name _____

Prénom/Vorname _____

Date et lieu de naissance/ Geburtsdatum und –ort _____

Nationalité/Staatsangehörigkeit _____

(Si vous ne possédez pas la nationalité d'un pays de l'espace Schengen, renseignez-vous sur les documents de voyage à avoir en votre possession pendant le séjour en Allemagne/Wenn Sie nicht die Staatsbürgerschaft eines Landes im Schengen-Raum besitzen, erkundigen Sie sich bitte, welche Reisedokumente Sie für den Aufenthalt in Deutschland benötigen)

Sexe/Geschlecht

féminin/weiblich

masculin/männlich

Vous habitez chez/Sie wohnen bei:

vos deux parents/beiden Eltern

votre mère/Ihrer Mutter

votre père/Ihrem Vater

autre/Andere** _____

Adresse _____

Code Postal/PLZ _____ Ville/Ort _____

Adresse e-mail personnelle/ persönliche E-Mail _____

Blog _____

Numéro de téléphone/Telefonnummer 0033 _____

Numéro de portable/ Handynummer 0033 _____

Avez-vous une deuxième adresse ?/Haben Sie eine zweite Adresse?

Si oui, chez qui/Wenn ja, bei wem:

Père/Vater

Mère/Mutter

Autre/Andere _____

Adresse complète/ Vollständige Anschrift :

Numéro de téléphone/ Telefonnummer 0033 _____

A quelle fréquence y vivez-vous?/ Wie oft sind Sie hier? _____

Photo récente
(Merci d'indiquer votre nom au dos de la photo)

Aktuelles Foto
(Bitte die Rückseite des Fotos mit Namen versehen)

I. 2. Situation scolaire/ Schulsituation

Académie/Bundesland : _____

Nom de l'établissement/Name der Schule: _____

Adresse de l'établissement/Anschrift der Schule: _____

Code postal/PLZ: _____ Ville/Stadt: _____

E-Mail *: _____

Site internet/Webseite * _____

Numéro de téléphone/ Telefonnummer: 0033 _____

Numéro de fax/Faxnummer *: 0033 _____

Votre classe actuelle/Ihre derzeitige Klasse:

- Seconde
 Troisième

Filière /Zweig:

- générale /allgemeinbildend
 technologique /technisch-wissenschaftlich
 professionnelle /berufsorientiert

Je suis en filière Abibac/Ich besuche den Abibac-Zweig oui/ja non/nein

Je fréquente une école privée/Ich besuche eine Privatschule oui/ja non/nein

Distance école-maison (en min.)/Entfernung Haus-Schule (in Min.) _____

Moyen de transport**/Transportmittel ** _____

Êtes-vous.../ Sind Sie... interne ?/im Internat?
 demi-pensionnaire ?/zum Mittagessen in der Schulkantine?
 externe ?/zum Mittagessen zu Hause?

Langues vivantes apprises/ Erlernte Fremdsprachen:

LV1/1. Fremdsprache _____ depuis/ seit _____ ans/ Jahren
LV2/2. Fremdsprache _____ depuis/ seit _____ ans/ Jahren
LV3/3. Fremdsprache* _____* depuis/ seit _____ ans/ Jahren*

Autres langues (extrascolaires)*/ Sonstige Fremdsprachen (außerschulisch)*: _____

I. 3. Échange/Austausch

I.3.1. Votre correspondant est déjà identifié/ Sie haben schon einen Austauschpartner

Nom/ Name: _____

Prénom/ Vorname: _____

Nom et ville de son établissement/ Name und Stadt seiner Schule: _____

Assurez-vous que ce correspondant ait également posé sa candidature au programme Voltaire !
Bitte versichern Sie sich, dass er sich auch für das Voltaire-Programm beworben hat!

I.3.2. Votre correspondant n'est pas encore identifié/Ihr Austauschpartner steht noch nicht fest.

Correspondant souhaité/Gewünschter Austauschpartner:

- Fille/ Mädchen
- Garçon/ Junge
- Indifférent/ egal

Les échanges mixtes sont fréquents dans le Programme Voltaire. Seriez-vous prêt à avoir un correspondant du sexe opposé ?/ Gemischte Austausche kommen häufig im Voltaire-Programm vor. Würden Sie einen Austauschpartner des anderen Geschlechts akzeptieren?

- oui/ ja
- non/nein

(En cas d'échange mixte, une chambre individuelle pour le correspondant est indispensable.)
Im Falle eines gemischten Austauschs ist ein Einzelzimmer für den Austauschpartner erforderlich.)

Votre correspondant aura-t-il sa propre chambre?/ Erhält Ihr Austauschpartner ein eigenes Zimmer?

- oui/ ja
- non/nein

Si non, avec qui partagera-t-il sa chambre? **/ Wenn nicht, mit wem teilt er sich das Zimmer? **

Si non, un lit séparé est exigé/ Wenn nicht, ist ein Einzelbett für den Austauschpartner notwendig

I. 4. Votre famille/ Ihre Familie

Nous vous prions de bien vouloir compléter ci-dessous les informations relatives à votre famille. Les coordonnées de votre/vos responsable(s) légal/légaux sont importantes pour les coordinateurs du programme Voltaire ainsi que pour la famille partenaire.

Geben Sie hier Informationen zu Ihrer Familie an. Die Kontaktdaten Ihres/Ihrer Erziehungsberechtigten sind sowohl für die Koordinatoren des Voltaire-Programms als auch für die Partnerfamilie wichtig.

<u>Père ou responsable légal/Vater oder Erziehungsberechtigte(r)</u>	<u>Mère ou responsable légal/Mutter oder Erziehungsberechtigte(r)</u>
Nom/Name _____	Nom/Name _____
Prénom/Vorname _____	Prénom/Vorname _____
Profession/Beruf _____	Profession/Beruf _____
Tel. fixe/Tel. privat _____	Tel. fixe/Tel. privat _____
Tél. (professionnel)/Tel. (dienstlich) _____	Tél. (professionnel)/Tel. (dienstlich) _____
Portable/Handy _____	Portable/Handy _____
E-Mail _____	E-Mail _____

Combien de frères et sœurs avez-vous ?/ *Wie viele Geschwister haben Sie?* _____

Personnes habitant dans votre foyer **durant le séjour** du correspondant/ *Welche Personen leben während des Austauschs mit Ihnen zusammen?*

Frères/Bruder(Brüder) Nombre/Anzahl _____ Age(s)/Alter _____

Sœur(s)/Schwester(n) Nombre/Anzahl _____ Age(s)/Alter _____

Autre(s) personnes**/Weitere Person(en) ** _____

Un(e) de vos frères ou sœurs a-t-il/elle déjà participé au programme Voltaire ?
Hat eines Ihrer Geschwister schon am Voltaire-Programm teilgenommen? oui/ ja non/kein

Une des personnes mentionnées ci-dessus parle-t-elle la langue partenaire ?
Spricht eine der o.g. Personen die Partnersprache? oui/ ja non/kein

Votre famille parle-t-elle une autre langue que le français au quotidien ?
Wird in Ihrer Familie neben Französisch noch eine andere Sprache im Alltag gesprochen? oui/ ja non/kein

Si oui, laquelle?/ *Wenn ja, welche?* _____

I. 5. Hébergement/Unterkunft

Où est votre domicile principal?/ *Wo ist Ihr Hauptwohnsitz?*
 appartement/Wohnung maison individuelle/Haus

milieu rural (< 5 000 habitants)/ *Dorf oder kleiner Ort (< 5 000 Einwohner)*
 ville moyenne (>5 000 habitants)/ *Klein- oder Mittelstadt (>5 000 Einwohner)*
 grande ville (>100 000 habitants)/ *Großstadt (> 100 000 Einwohner)*

Avez-vous des animaux domestiques à la maison?/ *Haben Sie Haustiere?*

<input type="checkbox"/> Aucun/Keines	<input type="checkbox"/> Chat/Katze	<input type="checkbox"/> Rat/Ratte
<input type="checkbox"/> Hamster/Hamster	<input type="checkbox"/> Souris/Maus	<input type="checkbox"/> Oiseau/Vogel
<input type="checkbox"/> Chien/Hund	<input type="checkbox"/> Cochon d'Inde/Meerschweinchen	<input type="checkbox"/> Reptile/Reptilien
<input type="checkbox"/> Lapin/Kaninchen	<input type="checkbox"/> Cheval/Pferd	<input type="checkbox"/> Autre/Andere **: _____

Accepteriez-vous de vivre dans une famille possédant des animaux domestiques ?
Wären Sie einverstanden, in einer Familie mit Haustieren zu wohnen? oui/ ja non/kein

Y-a-t-il des animaux domestiques dont vous craignez la présence ?**/ *Gibt es Haustiere, vor denen Sie sich fürchten? ***

I. 6. Santé/ Gesundheit

Fumez-vous ?/ *Rauchen Sie?* oui/ ja non/kein

Un membre de votre famille fume-t-il ?/ *Raucht ein Familienmitglied?* oui/ ja non/kein

Si oui, fume-t-on à l'intérieur de votre logement ?
Wenn ja, wird im Inneren Ihrer Wohnung/ Ihres Hauses geraucht? oui/ ja non/kein

Accepteriez-vous un correspondant fumeur?
Würden Sie einen Raucher als Austauschpartner akzeptieren? oui/ ja non/kein

Si c'était la seule solution, accepteriez-vous de séjourner chez un correspondant chez lequel on fume à l'intérieur du logement?/
Würden Sie einem Austausch mit einem Austauschpartner, in dessen Wohnung/Haus geraucht wird, zustimmen, wenn es der einzig mögliche wäre? oui/ ja non/kein

Avez-vous des habitudes alimentaires particulières (régime végétarien, autre régime...)?/
Haben Sie besondere Essgewohnheiten (Vegetarier, Diät,)? oui/ ja non/kein
Si oui, précisez **/*Wenn ja, welche **:* _____

Avez-vous des allergies?/*Haben Sie Allergien?*
 Aucune/keine Allergie aux chats/Katzenhaarallergie Allergie aux chiens/Hundehaarallergie
 allergie aux acariens et/ou à la poussière/Milben-und/oder Hausstauballergie
Autre/Andere **: _____

Avez-vous un problème de santé, physique ou psychologique, ou un handicap ?/
Haben Sie ein gesundheitliches Problem, psychisch oder physisch, oder eine Behinderung? oui/ ja non/kein

Décrivez, le cas échéant, ce problème/
*Bitte beschreiben Sie ggf. dieses Problem: ***

Suivez-vous un traitement ?/
Sind Sie in Behandlung? oui/ ja non/kein
Lequel ?** /*Welche Behandlung? ***

Devez-vous aller régulièrement chez le médecin ?/
Müssen Sie regelmäßig zum Arzt? oui/ ja non/kein

La famille d'accueil doit-elle faire attention à autre chose ? Que doit-il ou ne doit-il pas y avoir chez eux ? (par ex. de la moquette en cas d'allergie, des escaliers en cas de difficultés motrices, etc.) **/
*Muss sonst noch etwas von der Gastfamilie beachtet werden? Was sollte in der Gastfamilie vorhanden sein, was nicht? (z.B. Teppichboden aufgrund von Allergie, Treppen aufgrund einer Behinderung, etc.) ***

Votre logement comporte-t-il de la moquette ? (Cette information peut être pertinente pour l'accueil de personnes allergiques) /
Gibt es in Ihrer Wohnung Teppichboden? (Diese Information kann im Fall der Aufnahme einer Person mit Allergien relevant sein) oui/ ja non/kein

I. 7. Personnalité, centres d'intérêt/*Persönlichkeit und Interessen*

Décrivez votre personnalité à l'aide de **5 adjectifs** (ceux-ci ne doivent pas nécessairement être tous positifs) **/
*Beschreiben Sie Ihre Persönlichkeit mit Hilfe von 5 Adjektiven (diese müssen nicht alle positiv sein)***

Avez-vous déjà passé quelques semaines **sans votre famille** à l'étranger?
Haben Sie schon mehrere Wochen ohne Ihre Familie im Ausland verbracht? oui/ ja non/kein
Si oui, où et combien de temps? **/*Wenn ja, wo und wie lange? *** _____

Avez-vous déjà participé au programme Brigitte Sauzay ? (La réponse à cette question n'influe pas sur votre candidature et sert juste à des fins statistiques)/
Haben Sie schon am Brigitte-Sauzay-Programm teilgenommen? (Die Frage dient rein statistischen Zwecken und hat keinen Einfluss auf Ihre Chancen, ins Voltaire-Programm aufgenommen zu werden.) oui/ ja non/kein

oui/ ja non/kein

Indiquez ici la nature de vos loisirs et le temps que vous y consacrez. Veillez donner plus de précisions sur ces rubriques dans votre courrier de présentation/ Geben Sie hier die Art Ihrer Hobbys an und wie viel Zeit Sie darauf verwenden. Bitte geben Sie dazu mehr Details in Ihrem Vorstellungsbrief an

I. 7. 1. Activités bénévoles/Ehrenamtliche Tätigkeiten

Quelles activités bénévoles pratiquez-vous ? / Welche ehrenamtlichen Tätigkeiten üben Sie aus?

Cochez les cases correspondantes et indiquez sur les pointillés combien de temps par semaine vous y consacrez/ Bitte kreuzen Sie die betreffenden Felder an und tragen Sie auf den Punkten ein, wie lange Sie sich pro Woche mit diesen Aktivitäten beschäftigen.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Délégué de classe/Schülervertretung | <input type="checkbox"/> Projet culturel/Kulturelles Projekt..... |
| <input type="checkbox"/> Engagement humanitaire/Humanitäre Arbeit | <input type="checkbox"/> Projet environnemental Umweltprojekt |
| <input type="checkbox"/> Entraîneur sportif/Sporttrainer | <input type="checkbox"/> Scouts/Pfadfinder |
| <input type="checkbox"/> Garde d'enfant/Kinderbetreuung | <input type="checkbox"/> Service de santé et de soins/Pflege- oder Sanitätsdienst |
| <input type="checkbox"/> Médiation/Mediation | <input type="checkbox"/> Soins aux animaux/Tierbetreuung |
| <input type="checkbox"/> Organisation de jeunesse/Jugendorganisation | <input type="checkbox"/> Soutien scolaire/Schülerbetreuung, Nachhilfe |
| <input type="checkbox"/> Projet civique/ PolitischesProjekt | <input type="checkbox"/> Autre/Andere** |

I. 7. 2. Activités artistiques et culturelles/ Künstlerische und kulturelle Aktivitäten

Quelles activités culturelles et artistiques aimez-vous pratiquer ?/Welche künstlerischen und kulturellen Aktivitäten üben Sie gern aus?

Cochez les cases correspondantes et indiquez sur les pointillés combien de temps par semaine vous y consacrez/ Bitte kreuzen Sie die betreffenden Felder an und tragen Sie auf den Punkten ein, wie lange Sie sich pro Woche mit diesen Aktivitäten beschäftigen.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Arts du cirque/Zirkus | <input type="checkbox"/> Maquettes/Modellbau |
| <input type="checkbox"/> Atelier théâtre/Theater spielen | <input type="checkbox"/> Musées et expositions/Museum und Ausstellungen |
| <input type="checkbox"/> Bricolage, décoration/Basteln, Dekorieren | <input type="checkbox"/> Opéra/Oper |
| <input type="checkbox"/> Cinéma/Kino | <input type="checkbox"/> Photographie/Fotografieren |
| <input type="checkbox"/> Concerts (classiques)/Konzert (klassisch) | <input type="checkbox"/> Poterie/Töpfern |
| <input type="checkbox"/> Concerts (autres)/Konzert (andere) | <input type="checkbox"/> Regarder des films/Filme gucken |
| <input type="checkbox"/> Couture/Nähen | <input type="checkbox"/> Sorties au théâtre/Theaterbesuch |
| <input type="checkbox"/> Dessin et peinture/Zeichnen und Malen | <input type="checkbox"/> Poterie/Töpfern |
| <input type="checkbox"/> Instrument de musique, chant/Musikinstrument, Gesang
(voir/ siehe I.7.3) | <input type="checkbox"/> Tourner des films/Filme drehen |
| <input type="checkbox"/> Jeux de rôles/Rollenspiel | <input type="checkbox"/> Travaux manuels/Handarbeit |
| | <input type="checkbox"/> Autre/Andere:** |

I. 7. 3. Musique/ Musik

Quel(s) genre(s) de musique aimez-vous écouter ?/ Welche Musikrichtung(en) hören Sie besonders gern?

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Alternatif, Indie/Alternativ, Indie | <input type="checkbox"/> Hardcore | <input type="checkbox"/> Pop/Rock |
| <input type="checkbox"/> Blues | <input type="checkbox"/> Hardrock | <input type="checkbox"/> Punk |
| <input type="checkbox"/> Comédie musicale/Musical | <input type="checkbox"/> Hits/ Charts | <input type="checkbox"/> R&B |
| <input type="checkbox"/> Country | <input type="checkbox"/> House | <input type="checkbox"/> Reggae |
| <input type="checkbox"/> Dance | <input type="checkbox"/> HipHop/Rap | <input type="checkbox"/> Singer-Songwriter |
| <input type="checkbox"/> Drum 'n' Bass | <input type="checkbox"/> Jazz | <input type="checkbox"/> Ska |
| <input type="checkbox"/> Electro | <input type="checkbox"/> Metal | <input type="checkbox"/> Slam |
| <input type="checkbox"/> Expérimental/Experimentell | <input type="checkbox"/> Musique classique/Klassik | <input type="checkbox"/> Soul |
| <input type="checkbox"/> Folk | <input type="checkbox"/> Musique de films/Filmmusik | <input type="checkbox"/> Techno |
| <input type="checkbox"/> Gospel | <input type="checkbox"/> Musique du monde/World Music | <input type="checkbox"/> Trance |
| <input type="checkbox"/> Gothic | <input type="checkbox"/> Klezmer | <input type="checkbox"/> Variété française/Chansons |
| <input type="checkbox"/> Grunge | <input type="checkbox"/> Pop asiatique/Asiatischer Pop | <input type="checkbox"/> Autre/ Andere:** |

Pratiquez-vous le chant?/Singen Sie aktiv? oui/ ja non/nein ;
Quel genre?*/Welches Genre?**

Jouez-vous d'un instrument de musique ?/ Spielen Sie ein Musikinstrument?

Cochez les cases correspondantes et indiquez sur les pointillés combien de temps par semaine vous y consacrez/Bitte kreuzen Sie die betreffenden Felder an und tragen Sie auf den Punkten ein, wie lange Sie sich pro Woche damit beschäftigen.

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aucun/Keines | <input type="checkbox"/> Flute traversière/Querflöte | <input type="checkbox"/> Synthétiseur/Keyboard |
| <input type="checkbox"/> Accordéon/Akkordeon | <input type="checkbox"/> Guitare électrique/E-Gitarre | <input type="checkbox"/> Trombone/Posaune |

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Basse/Bassgitarre | <input type="checkbox"/> Guitare sèche/Klassikgitarre | <input type="checkbox"/> Trompette/Trompete |
| <input type="checkbox"/> Basson/Fagott | <input type="checkbox"/> Harpe/Harfe | <input type="checkbox"/> Tuba |
| <input type="checkbox"/> Batterie/Schlagzeug | <input type="checkbox"/> Hautbois/Oboe | <input type="checkbox"/> Ukulélé |
| <input type="checkbox"/> Clarinette/Klarinette | <input type="checkbox"/> Orgue/Orgel | <input type="checkbox"/> Violon/Geige |
| <input type="checkbox"/> Contrebasse/Kontrabass | <input type="checkbox"/> Percussion | <input type="checkbox"/> Violon alto/Bratsche |
| <input type="checkbox"/> Cor/Horn | <input type="checkbox"/> Piano/Klavier | <input type="checkbox"/> Violoncelle/Cello |
| <input type="checkbox"/> Flûte à bec/Blockflöte | <input type="checkbox"/> Saxophone/Saxophon | <input type="checkbox"/> Autre/Andere** : _____ |

Quel genre de musique jouez-vous?/ Welche Musikrichtung spielen Sie?

- | | | | |
|--|-------------------------------|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Classique/ Klassik | <input type="checkbox"/> Jazz | <input type="checkbox"/> Rock | <input type="checkbox"/> Musique de film / Filmmusik |
| <input type="checkbox"/> Pop/Modern | | | |
| <input type="checkbox"/> Autre/ Andere** : _____ | | | |

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Dans un orchestre ?/In einem Orchester? | <input type="checkbox"/> Dans un groupe ?/In einer Band? |
|--|--|

Quels instruments de musique avez-vous à la maison ?/Welche Musikinstrumente gibt es bei Ihnen zu Hause?***

I. 7. 4. Activités sportives et de plein air/ Sportliche und Outdoor-Aktivitäten

Quel sport pratiquez-vous activement en dehors des cours de sport du lycée ou du collège ?/ Welche Sportart treiben Sie aktiv außerhalb des Sportunterrichts?

Cochez les cases correspondantes et indiquez sur les pointillés combien de temps par semaine vous y consacrez./ Bitte kreuzen Sie die betreffenden Felder an und tragen Sie auf den Punkten ein, wie lange Sie sich pro Woche mit diesen Aktivitäten beschäftigen.

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Aucun/Keine | <input type="checkbox"/> Fitness | <input type="checkbox"/> Skateboard/Waveboard |
| <input type="checkbox"/> American Football | <input type="checkbox"/> Football/Fußball | <input type="checkbox"/> Ski |
| <input type="checkbox"/> Arts martiaux/Kampfsport | <input type="checkbox"/> Golf | <input type="checkbox"/> Sport nautique/Wassersport |
| <input type="checkbox"/> Athlétisme/Leichtathletik | <input type="checkbox"/> Gymnastique/Turnen | <input type="checkbox"/> Sport canin (agility, dressage, canicross,...)/Hundesport, Hundetraining |
| <input type="checkbox"/> Aviron/Rudern | <input type="checkbox"/> Handball | <input type="checkbox"/> Squash |
| <input type="checkbox"/> Badminton | <input type="checkbox"/> Hockey | <input type="checkbox"/> Tennis |
| <input type="checkbox"/> Baseball | <input type="checkbox"/> Jogging/Joggen | <input type="checkbox"/> Tennis de table/Tischtennis..... |
| <input type="checkbox"/> Basketball | <input type="checkbox"/> Monocycle/Einrad | <input type="checkbox"/> Tir à l'arc/Bogenschießen |
| <input type="checkbox"/> Bowling | <input type="checkbox"/> Musculation/
Kraftsport..... | <input type="checkbox"/> Trampoline/Trampolin |
| <input type="checkbox"/> Boxe/Boxen..... | <input type="checkbox"/> Natation/Schwimmen | <input type="checkbox"/> Voile/Segeln |
| <input type="checkbox"/> Course
d'orientation/Orientierungslauf | <input type="checkbox"/> Parkour | <input type="checkbox"/> Volleyball |
| <input type="checkbox"/> Cyclisme/Radfahren | <input type="checkbox"/> Patins à
glace/Schlittschuhlaufen
..... | <input type="checkbox"/> Yoga |
| <input type="checkbox"/> Échecs/Schach | <input type="checkbox"/> Pêche/Angeln | <input type="checkbox"/> Zumba |
| <input type="checkbox"/> Equitation/Reiten | <input type="checkbox"/> Randonnée/Wandern | <input type="checkbox"/> Autre/Andere** : _____ |
| <input type="checkbox"/> Escalade/Klettern | <input type="checkbox"/> Roller/Inliner | |
| <input type="checkbox"/> Escrime/Fechten | <input type="checkbox"/> Rugby | |

Danse/Tanz

Si oui, laquelle/ Wenn ja, welchen:

- | | | |
|--|--------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Capoeira | <input type="checkbox"/> Modern | <input type="checkbox"/> Danse de salon/Standardtanz |
| <input type="checkbox"/> Danse classique/Ballett | <input type="checkbox"/> Rock'n'Roll | <input type="checkbox"/> Tango |
| <input type="checkbox"/> Hip-Hop | <input type="checkbox"/> Salsa | <input type="checkbox"/> Danse folklorique/Volkstanz |
| | | <input type="checkbox"/> Autre/Andere** : _____ |

Pratiquez-vous en club ?/Spielen Sie in einem Verein?

Si oui, pour quelle(s) activité(s) sportive(s) ?**/ Wenn ja, welche Sportart(en) betrifft dies?***

.....

I. 7. 5. Lecture/ Lesen

Aimez-vous lire?/ Lesen Sie gern?

Si oui, quel genre?/ Wenn ja, welches Genre?

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Animaux/Tierbücher | <input type="checkbox"/> Magazines/Zeitschriften | <input type="checkbox"/> Romans d'aventures/Abenteuer |
|---|--|---|

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Art/ <i>Kunst</i> | <input type="checkbox"/> Mangas | <input type="checkbox"/> Satire |
| <input type="checkbox"/> Bande dessinée/ <i>Comics</i> | <input type="checkbox"/> Nouvelles/ <i>Zurzgeschichten</i> | <input type="checkbox"/> Science-fiction |
| <input type="checkbox"/> Fantastique/ <i>Fantasy</i> | <input type="checkbox"/> Philosophie | <input type="checkbox"/> Sciences/ <i>Wissenschaft</i> |
| <input type="checkbox"/> Fictions | <input type="checkbox"/> Pièces de | <input type="checkbox"/> Sport |
| historiques/ <i>Geschichtsromane</i> | théâtre/ <i>Theaterstücke</i> | <input type="checkbox"/> Thriller |
| <input type="checkbox"/> Histoire/ <i>Geschichte</i> | <input type="checkbox"/> Poésie/ <i>Gedichte</i> | <input type="checkbox"/> Voyages/ <i>Reise</i> |
| <input type="checkbox"/> Horreur/ <i>Horror</i> | <input type="checkbox"/> Policiers/ <i>Krimis</i> | <input type="checkbox"/> Autre/ <i>Andere**</i> : |
| <input type="checkbox"/> Informatique/ <i>Informatik</i> | <input type="checkbox"/> Romans | |
| <input type="checkbox"/> Journaux/ <i>Zeitungen</i> | d'amour/ <i>Liebesromane</i> | |
| | <input type="checkbox"/> Romans | |
| | jeunesse/ <i>Jugendbücher</i> | |
-

Combien de temps consacrez-vous par semaine à la lecture?/ *Wieviel Zeit verbringen Sie pro Woche mit Lesen?*

.....

I. 7. 6. Ordinateur/ Computer

Avez-vous votre propre ordinateur?/ *Haben Sie einen Computer zu Ihrer eigenen Verfügung?* oui/ ja non/ nein

Pour quelle(s) activité(s) l'utilisez-vous?/ *Wofür benutzen Sie ihn?*

Cochez les cases correspondantes et indiquez sur les pointillés combien de temps par semaine vous y consacrez/ *Bitte kreuzen Sie die betreffenden Felder an und tragen Sie auf den Punkten ein, wie lange Sie sich pro Woche mit diesen Aktivitäten beschäftigen*

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Activités scolaires/ <i>Schulaufgaben</i> | <input type="checkbox"/> Programmation/ <i>Programmieren</i> |
| <input type="checkbox"/> Blog personnel/ <i>Eigener Blog</i> | <input type="checkbox"/> Recherche d'informations/ <i>Recherchen</i> |
| <input type="checkbox"/> Dessin/ <i>Zeichnen</i> | <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux/ <i>Soziale Netzwerke</i> |
| <input type="checkbox"/> E-Mails | <input type="checkbox"/> Retouche d'images/ <i>Bildbearbeitung</i> |
| <input type="checkbox"/> Jeux/ <i>Spiele</i> | <input type="checkbox"/> Regarder des films, des séries, des vidéos en ligne/ <i>Filme, Serien, Videos schauen</i> |
| <input type="checkbox"/> Montage de vidéos, de films/ <i>Filme bearbeiten</i> | <input type="checkbox"/> Autre/ <i>Andere</i> **: |
| <input type="checkbox"/> Ecouter de la musique/ <i>Musik hören</i> | |

Utilisez-vous régulièrement un smartphone, une tablette ?/ *Nutzen Sie regelmäßig ein Smartphone, Tablet ?*

Cochez la case correspondante et indiquez le cas échéant sur les pointillés combien de temps par semaine vous y consacrez/ *Bitte kreuzen Sie das entsprechende Feld an und geben Sie falls zutreffend auf den Punkten ein, wie lange Sie sich pro Woche mit dieser Aktivität beschäftigen*

oui/ ja

non/ nein

I. 7. 7. Autres activités/Andere Aktivitäten

Cochez les cases correspondantes et indiquez sur les pointillés combien de temps par semaine vous consacrez à ces activités/ *Bitte kreuzen Sie die betreffenden Felder an und tragen Sie auf den Punkten ein, wie lange Sie sich pro Woche mit diesen Aktivitäten beschäftigen*

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Cuisine/ <i>Kochen</i> | <input type="checkbox"/> Pâtisserie/ <i>Backen</i> |
| <input type="checkbox"/> Ecriture/ <i>Schreiben</i> | <input type="checkbox"/> Console de jeux vidéo/ <i>Spielkonsole</i> |
| <input type="checkbox"/> Faire du shopping/ <i>Shoppen</i> | <input type="checkbox"/> Promenades/ <i>Spazieren</i> |
| <input type="checkbox"/> Fêtes/ <i>Party</i> | <input type="checkbox"/> Regarder du sport/ <i>Sport anschauen</i> |
| <input type="checkbox"/> Jardinage/ <i>Gärtnern</i> | <input type="checkbox"/> Sciences/ <i>Naturwissenschaftliche Interessen</i> |
| <input type="checkbox"/> Jeux de cartes/ <i>Kartenspiele</i> | <input type="checkbox"/> Télévision/ <i>Fernsehen</i> |
| <input type="checkbox"/> Jeux de société/ <i>Gesellschaftsspiele</i> | <input type="checkbox"/> Visites/ <i>Sightseeing</i> |
| <input type="checkbox"/> Langues étrangères/ <i>Fremdsprachen</i> | <input type="checkbox"/> Autres activités artistiques/ <i>Andere künstlerische Aktivitäten</i> **: |
| <input type="checkbox"/> Passer du temps avec des amis/ <i>Freunde treffen</i> | |

I. 9. Conditions de participation/ *Teilnahmebedingungen*

Je m'engage à / *Ich verpflichte mich:*

- me comporter en hôte respectueux et responsable dans ma famille d'accueil ainsi que dans mon établissement scolaire d'accueil/ *mich in meiner Gastfamilie sowie in meiner Gastschule als respektvoller und verantwortungsbewusster Gast zu verhalten;*
- suivre avec assiduité les enseignements dispensés dans la classe de l'établissement d'accueil/ *dem Unterricht in der Gastschule aktiv zu folgen;*
- faire en sorte que le séjour de mon correspondant dans ma famille et dans mon établissement se déroule dans les meilleures conditions/ *dafür zu sorgen, dass der Aufenthalt meines Austauschpartners in meiner Familie und in meiner Schule unter den bestmöglichen Bedingungen abläuft ;*
- respecter les conditions suivantes de participation au programme Voltaire/ *die folgenden Teilnahmebedingungen anzuerkennen:*

- La simple candidature au programme n'entraîne en aucun cas un droit automatique de participation/
Die Bewerbung an sich führt in keinem Fall zur automatischen Aufnahme in das Programm.
- Si l'échange **ne peut avoir lieu** (uniquement en cas de force majeure), le candidat doit immédiatement en informer son établissement et le Rectorat/
Wenn der Austausch nicht zustande kommen kann (es sollten nur Umstände höherer Gewalt zu einem Rückzug der Bewerbung führen), muss der Bewerber umgehend seine Schule und die zuständige Schulbehörde darüber in Kenntnis setzen.
- Si l'échange avec la famille proposée n'est pas accepté ou interrompu par l'une ou l'autre partie, l'attribution d'une nouvelle famille d'accueil n'est pas garantie/
Wenn der Austausch mit der vorgeschlagenen Familie von einer der beiden Seiten nicht akzeptiert oder abgebrochen wird, kann die Aufnahme des Schülers durch eine neue Gastfamilie nicht garantiert werden.
- **Le correspondant doit être contacté** dès réception de son dossier en janvier 2017, afin de préparer l'échange/
Der Austauschpartner muss umgehend nach Erhalt seiner Bewerbungsunterlagen im Januar 2017 kontaktiert werden, damit der Austausch vorbereitet werden kann.
- La durée du séjour dans le pays partenaire est de 6 mois (23 semaines minimum). La totalité de l'échange a lieu entre **février/mars 2018 et février/mars 2019**. Les dates exactes et les modalités de transport sont à régler entre les familles/
Die Aufenthaltsdauer im Partnerland beträgt idR. 6 Monate, mindestens jedoch 23 Wochen. Der gesamte Austausch findet von Februar/März 2018 bis Februar/März 2019 statt. Die genauen Daten und Modalitäten der An- und Abreise sind zwischen den Familien zu vereinbaren.
- Chacune des phases du programme Voltaire, le séjour à l'étranger de l'élève tout comme l'accueil du correspondant chez soi, fait partie intégrante de l'échange/
Beide Phasen des Voltaire-Programms, sowohl der Auslandsaufenthalt des Schülers als auch die Aufnahme des Austauschpartners bei sich, sind integraler Bestandteil des Austausches.
- L'élève est tenu de respecter les règles de la famille dans laquelle il est accueilli. Néanmoins, afin de créer une relation de confiance dans cette nouvelle vie quotidienne commune, il est important que les attentes et souhaits de chacun, en particulier ceux du correspondant, soient pris en compte. Il est recommandé par les organisateurs de s'entretenir, dès le début de l'échange, des règles de vie en ce qui concerne la participation à la vie familiale, les heures et permissions de sortie, les activités extrascolaires, le travail scolaire, la pratique de sports jugés dangereux par les parents d'accueil, etc./
Der Gast Schüler hat den Anweisungen der Gasteltern zu folgen. Um eine gute und tragfähige Basis für das Zusammenleben zu schaffen, sollten die Wünsche und Erwartungen aller Beteiligten, insbesondere auch des Austauschpartners berücksichtigt werden. Die Organisatoren empfehlen daher, gleich zu Beginn des Austausches die Regeln des Zusammenlebens ausführlich zu besprechen, vor allem bezüglich der Teilnahme am Familienleben, der Ausgehzeiten, der Gestaltung der Freizeit, des Umgang mit Schulaufgaben, der Ausübung besonderer bzw. gefährlicher Sportarten usw.
- Quatre semaines après son retour dans son pays, l'élève doit rédiger un **compte rendu relatif à son séjour en Allemagne** et l'envoyer, accompagné d'une **attestation de scolarité**, à la Centrale Voltaire ainsi qu'au Rectorat. Suite au séjour de son correspondant en France, il devra également rédiger un second **compte rendu relatif à la période d'accueil** et l'envoyer à la Centrale Voltaire/
Vier Wochen nach der Rückkehr in sein Heimatland muss der Schüler einen Bericht über seinen Aufenthalt in Deutschland verfassen und mit der Schulbescheinigung an die Zentralstelle Voltaire und an die zuständige Schulbehörde schicken. Nach Abschluss des Aufenthalts des Austauschpartners in Frankreich muss er ebenfalls einen Bericht über die Aufnahme bei der Zentralstelle Voltaire einreichen.
- La participation au programme n'entraîne pas de frais d'adhésion. La réciprocité de l'accueil permet cette gratuité. Les élèves participant au programme Voltaire peuvent effectuer une demande de subvention (bourse culturelle à hauteur de 250 euros et forfait pour frais de voyage) auprès de l'OFAJ. Celle-ci leur sera accordée par la Centrale Voltaire dans les limites fixées par les Directives de l'OFAJ et après réception des deux comptes-rendus d'échange/
Für die Teilnahme am Programm fallen keine Gebühren an. Dies wird durch das Prinzip der Gegenseitigkeit ermöglicht. Teilnehmende Schüler können beim DFJW einen Antrag auf ein Kulturportfolio in Höhe von 250€ für die gesamte Zeit des Auslandsaufenthalts und auf einen Fahrtkostenzuschuss stellen. Das im Rahmen der DFJW-Richtlinien gewährte Stipendium wird nach Erhalt der beiden Erfahrungsberichte durch die Zentralstelle Voltaire ausgezahlt.
- Les **vacances scolaires** font partie de l'échange. Un retour du participant dans son pays, même pour une courte durée, n'est pas prévu. Toute situation exceptionnelle qui nécessite le retour dans le pays pour une courte durée devra être signalée à la Centrale Voltaire/
Die Schulferien sind Bestandteil des Austausches. Eine Rückkehr des Gast Schülers in sein Heimatland, selbst für kurze Zeit, ist nicht vorgesehen. Jegliche Ausnahmesituation, die eine Rückkehr in das Heimatland für kurze Zeit erfordert, ist der Zentralstelle Voltaire mitzuteilen.
- Si l'échange est interrompu par l'une ou l'autre partie, la famille d'accueil sera, en règle générale, sollicitée pour accueillir un **autre élève participant au programme Voltaire**/
Wenn der Austausch von einer

der beiden Seiten abgebrochen wird, wird die Gastfamilie i.d.R. gebeten, **einen anderen Teilnehmer des Voltaire-Programms aufzunehmen.**

➤ Le ministère de l'Éducation nationale, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, le Pädagogischer Austauschdienst (PAD) des Sekretariats der Kultusministerkonferenz et le Centre Français de Berlin ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de dommages ou d'éventuelles mésententes entre les familles, quelle qu'en soit la nature. Toute possibilité de dédommagement (notamment financier) par les coordinateurs est exclue. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte par les coordinateurs, même si une famille a engagé des coûts plus importants que sa famille partenaire ou bien si l'échange a été interrompu et que la visite retour n'a pas lieu. Les litiges concernant la répartition et la prise en charge des dépenses seront réglés entre les familles. / *Das Ministère de l'Éducation nationale, das Deutsch-Französische Jugendwerk, der Pädagogische Austauschdienst (PAD) des Sekretariats der Kultusministerkonferenz sowie das Centre Français de Berlin haften nicht für Schäden oder eventuelle Konflikte jedweder Natur zwischen den Familien. Jegliche Entschädigung (insbesondere finanzieller Art) durch die Koordinatoren ist ausgeschlossen, auch wenn eine Familie höhere Ausgaben als ihre Partnerfamilie getätigt hat oder der Austausch abgebrochen wird und der Rückbesuch nicht stattfindet. Streitfälle bezüglich Übernahme und Aufteilung der Kosten müssen von den Familien selbst geregelt werden.*

Je reconnais être soumis aux lois en vigueur dans le pays dans lequel je séjourne / *Ich nehme zur Kenntnis, dass ich den Gesetzen des Landes, in dem ich mich aufhalte, unterliege.*

Je certifie :

- avoir pris connaissance des **obligations incombant à la famille d'accueil** figurant dans la partie II / *Ich nehme die in Teil II angegebenen Verpflichtungen der Gastfamilie zur Kenntnis.*

- n'avoir donné dans la présente fiche de candidature que des informations actuelles et conformes à la réalité / *Ich versichere, in diesem Bewerbungsbogen ausschließlich aktuelle und wahrheitsgetreue Angaben zu meiner Person gemacht zu haben.*

A/In _____, le/den _____
(Lieu/Ort) (Date/Datum)

Signature de l'élève
Unterschrift des Schülers

Signature du responsable légal
Unterschrift des Erziehungsberechtigten

Signature du deuxième responsable légal (le cas échéant)
Unterschrift des zweiten Erziehungsberechtigten (wenn zutreffend)

II. Partie à remplir par le premier responsable légal/ Von dem ersten gesetzlichen Erziehungsberechtigten auszufüllen

Je soussigné/lch, der Unterzeichnende,

Nom, Prénom/Name, Vorname _____

Né le/geboren am _____ à/in _____

agissant en qualité de/ handelnd in meiner Eigenschaft als

Père/Vater

Mère/Mutter

Parent exerçant le droit de garde/ das Sorgerecht ausübender Verwandter

Représentant légal/

Vormund

- certifie avoir pris connaissance du dossier de candidature rempli par mon enfant (Partie I)/versichere, den von meinem Kind ausgefüllten Bewerbungsbogen (I. Teil) gelesen zu haben;
- témoigne de la motivation, de la maturité et de la faculté d'adaptation de mon enfant/bezeuge die Motivation, die Reife und die Anpassungsfähigkeit meines Kindes ;
- autorise mon enfant à participer au programme Voltaire aux dates prévues et reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation à ce programme (cf. partie I.9)/gestatte meinem Kind, am Voltaire-Programm zu den vorgesehenen Zeiten teilzunehmen, und erkenne die Teilnahmebedingungen des Voltaire-Programms an (siehe Teil I.9);
- certifie m'accorder, en amont ou dès le début de l'échange, avec la famille partenaire sur la prise en charge des dépenses / erkläre, die genaue Aufteilung der Kosten im Vorfeld oder zu Beginn des Austausches mit der Partnerfamilie zu besprechen ;
- accepte que pendant la durée du séjour de mon enfant en Allemagne, les parents ou représentants légaux de l'élève correspondant, prennent en charge mon enfant et prennent les décisions liées aux actes de la vie quotidienne et nécessaires au bon déroulement de son séjour dans le respect du droit allemand (Article 373-4 du code civil français)/ bestätige, dass mein Kind während seines Aufenthaltes in Deutschland von den Eltern oder der Pflegeperson des deutschen Gaststülers im Rahmen des in Deutschland geltenden Rechts betreut wird und dass diese in Angelegenheiten des täglichen Lebens meines Kindes entscheidungsbefugt sind (§ 1360 III BGB, § 1688 I und III BGB) ;
- reconnais que mon enfant est soumis aux lois en vigueur dans le pays dans lequel il séjourne/nehme zur Kenntniss, dass mein Kind den Gesetzen des Landes, in dem es sich aufhält, unterliegt ;
- autorise un traitement médical ou, en cas d'urgence, toute intervention chirurgicale si un médecin la jugeait nécessaire/genehmige eine ärztliche Behandlung und im Notfall einen chirurgischen Eingriff, falls dies von einem Arzt für notwendig erachtet wird;
- certifie m'être assuré, avant le départ de mon enfant, que les couvertures maladie et responsabilité civile sont étendues au séjour en Allemagne pour la durée de l'échange et que mon enfant est muni de la carte européenne d'assurance maladie/erkläre, dass die Haftpflicht- und Krankenversicherungen meines Kindes auch für die Dauer des Austauschs in Deutschland gelten und dass mein Kind die Europäische Krankenversicherungskarte besitzt.
- m'engage à prendre en charge la **responsabilité** de l'élève allemand, à prendre soin de lui, pendant la durée de son séjour, comme de mon propre enfant et à faciliter son adaptation et son intégration/verpflichte mich, die **Verantwortung für den deutschen Gaststüler zu übernehmen, während seines gesamten Aufenthaltes für ihn wie für mein eigenes Kind zu sorgen und ihm bei seiner Eingewöhnung und Integration behilflich zu sein;**
- m'engage à nourrir et à héberger gratuitement l'élève allemand et le cas échéant à prendre en charge ses frais de scolarité, de cantine, d'internat et de transport scolaire pendant toute la durée de son séjour en France, conformément au **principe de réciprocité** sur lequel repose le Programme Voltaire/verpflichte mich, dem **Prinzip der Gegenseitigkeit** entsprechend, auf dem das Voltaire-Programm basiert, für den gesamten Aufenthalt in Frankreich Kost und Logis für den deutschen Gaststüler und -sofern anfallend- Fahrtkosten zur Schule, Kantinen-, Schul- und Internatsgebühren zu übernehmen.
- m'engage à parler **français** avec les membres de la famille en présence de l'élève allemand au foyer et à m'adresser à lui exclusivement en français tout au long de l'échange/verpflichte mich, **Französisch** mit den

Familienmitgliedern in Anwesenheit des deutschen Gastschülers zu sprechen und ihn während des gesamten Austausches ausschließlich auf Französisch anzusprechen;

- m'engage à être présent pendant le séjour du correspondant/ *erkläre, dass ich während des Aufenthaltes des Gastes vor Ort sein werde;*

In _____, le/den _____
(Lieu/ Ort) (Date/Datum)

Signature du premier responsable légal/ Unterschrift des ersten Erziehungsberechtigten

III. Partie à remplir par le deuxième responsable légal (les cas échéant)/ Von dem zweiten gesetzlichen Erziehungsberechtigten auszufüllen (wenn zutreffend)

Je soussigné/Ich, der Unterzeichnende,

Nom, Prénom/Name, Vorname _____

Né le/geboren am _____ à/in _____

agissant en qualité de/ handelnd in meiner Eigenschaft als

Père/Vater Mère/Mutter

Parent exerçant le droit de garde/das Sorgerecht ausübender Verwandter Représentant légal/Vormund

- certifie avoir pris connaissance du dossier de candidature rempli par mon enfant (Partie I)/versichere, den von meinem Kind ausgefüllten Bewerbungsbogen (I. Teil) gelesen zu haben;
- témoigne de la motivation, de la maturité et de la faculté d'adaptation de mon enfant/bezeuge die Motivation, die Reife und die Anpassungsfähigkeit meines Kindes ;
- autorise mon enfant à participer au programme Voltaire aux dates prévues et reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation à ce programme (cf. partie I.9)/gestatte meinem Kind, am Voltaire-Programm zu den vorgesehenen Zeiten teilzunehmen, und erkenne die Teilnahmebedingungen des Voltaire-Programms an (siehe Teil I.9);
- certifie m'accorder, en amont ou dès le début de l'échange, avec la famille partenaire sur la prise en charge des dépenses/erkläre, die genaue Aufteilung der Kosten im Vorfeld oder zu Beginn des Austausches mit der Partnerfamilie zu besprechen ;
- accepte que pendant la durée du séjour de mon enfant en Allemagne, les parents ou représentants légaux de l'élève correspondant, prennent en charge mon enfant et prennent les décisions liées aux actes de la vie quotidienne et nécessaires au bon déroulement de son séjour dans le respect du droit allemand (Article 373-4 du code civil français)/bestätige, dass mein Kind während seines Aufenthaltes in Deutschland von den Eltern oder der Pflegeperson des deutschen Gastschülers im Rahmen des in Deutschland geltenden Rechts betreut wird und dass diese in Angelegenheiten des täglichen Lebens meines Kindes entscheidungsbefugt sind (§ 1360 III BGB, § 1688 I und III BGB) ;
- reconnais que mon enfant est soumis aux lois en vigueur dans le pays dans lequel il séjourne/nehme zur Kenntniss, dass mein Kind den Gesetzen des Landes, in dem es sich aufhält, unterliegt ;
- autorise un traitement médical ou, en cas d'urgence, toute intervention chirurgicale si un médecin la jugeait nécessaire/genehmige eine ärztliche Behandlung und im Notfall einen chirurgischen Eingriff, falls dies von einem Arzt für notwendig erachtet wird;
- certifie m'être assuré, avant le départ de mon enfant, que les couvertures maladie et responsabilité civile sont étendues au séjour en Allemagne pour la durée de l'échange et que mon enfant est muni de la carte européenne d'assurance maladie/erkläre, dass die Haftpflicht- und Krankenversicherungen meines Kindes auch für die Dauer des Austauschs in Deutschland gelten und dass mein Kind die Europäische Krankenversicherungskarte besitzt.
- m'engage à prendre en charge la **responsabilité** de l'élève allemand, à prendre soin de lui, pendant la durée de son séjour, comme de mon propre enfant et à faciliter son adaptation et son intégration/verpflichte mich, die **Verantwortung** für den deutschen Gastschüler zu übernehmen, während seines gesamten Aufenthaltes für ihn wie für mein eigenes Kind zu sorgen und ihm bei seiner Eingewöhnung und Integration behilflich zu sein;
- m'engage à nourrir et à héberger gratuitement l'élève allemand et le cas échéant à prendre en charge ses frais de scolarité, de cantine, d'internat et de transport scolaire pendant toute la durée de son séjour en France, conformément au **principe de réciprocité** sur lequel repose le Programme Voltaire/verpflichte mich, dem **Prinzip der Gegenseitigkeit** entsprechend, auf dem das Voltaire-Programm basiert, für den gesamten Aufenthalt in Frankreich Kost und Logis für den deutschen Gastschüler und -sofern anfallend- Fahrtkosten zur Schule, Kantinen-, Schul- und Internatsgebühren zu übernehmen.
- m'engage à parler **français** avec les membres de la famille en présence de l'élève allemand au foyer et à m'adresser à lui exclusivement en français tout au long de l'échange/verpflichte mich, **Französisch** mit den Familienmitgliedern in Anwesenheit des deutschen Gastschülers zu sprechen und ihn während des gesamten Austausches ausschließlich auf Französisch anzusprechen;

- m'engage à être présent pendant le séjour du correspondant/ *erkläre, dass ich während des Aufenthaltes des Gastes vor Ort sein werde;*

A/In _____, le/den _____
(Lieu/ Ort) (Date/ Datum)

Signature du deuxième responsable légal (le cas échéant)/

Unterschrift des zweiten Erziehungsberechtigten (wenn zutreffend)

IV. Partie à remplir par l'établissement*

Académie _____

Nom de l'établissement _____

Adresse complète _____

Nom du professeur chargé² du suivi de l'élève pendant l'échange _____
(Le référent-tuteur est idéalement un professeur d'allemand)

Matière enseignée par le référent-tuteur _____

Tél. personnel du référent-tuteur _____

Adresse e-mail personnelle du référent-tuteur (en lettres capitales) _____

Évaluation du référent-tuteur, après consultation de l'ensemble de l'équipe pédagogique

Aptitude de l'élève à participer à l'échange (personnalité, comportement, compétences sociales, faculté d'adaptation, maturité...)

Appréciation globale sur les résultats scolaires de l'élève

Évaluation des compétences linguistiques dans la langue du partenaire

Éventuelles réserves ou éléments à signaler :

En tant que référent-tuteur, je m'engage à

- prendre contact avec le référent-tuteur allemand ;

² Pour des raisons de lisibilité, le genre masculin a été employé.

- me tenir informé des progrès et résultats de l'élève pendant son séjour en Allemagne, tenir compte de l'évaluation remise par le référent-tuteur et la transmettre au conseil de classe du troisième trimestre ;
- dialoguer régulièrement avec l'élève français, sa famille ainsi qu'avec l'élève allemand ;
- aider l'élève allemand à s'adapter à son nouveau mode de vie et à sa nouvelle école** ;
- informer le référent-tuteur des progrès et résultats de l'élève allemand et lui transmettre avant son conseil de classe une évaluation de son niveau scolaire**.

Votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone seront transmis au correspondant allemand de votre élève ainsi qu'à son référent-tuteur. Par ailleurs, accepteriez-vous que votre adresse e-mail figure dans la liste académique des participants au programme Voltaire, qui sera mise à disposition du Rectorat ainsi que des établissements et référents-tuteurs de l'académie participant cette année également au programme?

Non

Oui

Signature

* Pour les candidats de classe de troisième, ces deux pages seront à remplir à nouveau par le lycée allant être fréquenté lors de l'année de seconde. Pour cela, la Centrale Voltaire prendra contact avec les élèves et leurs familles au cours du séjour en Allemagne.

** Non valable pour les référents-tuteurs de candidats de classe de troisième.

Avis du chef d'établissement

Nom du chef d'établissement : _____

Le chef d'établissement, après

- avoir mené un entretien avec le candidat et sa famille au cours duquel la place de l'échange dans son cursus scolaire a été évoquée et la motivation et l'aptitude du candidat pour l'échange ont été constatées ;
- s'être assuré que l'ensemble de l'équipe pédagogique soutienne le projet d'échange du candidat et reconnaisse sa scolarisation en Allemagne comme un apprentissage à part entière (en évitant notamment de lui envoyer des devoirs supplémentaires) ;
- avoir pris connaissance du fait que l'avis favorable est lié à l'engagement de la part de l'établissement d'accueillir le correspondant pendant toute la durée de son séjour en France, de lui réserver une place à l'internat si l'élève français est lui-même interne, d'assurer sa scolarisation selon les conditions en vigueur et de l'intégrer à la vie de l'établissement*** ;
- s'être engagé à soutenir la réintégration de l'élève à son retour dans l'établissement suite à son séjour en Allemagne et lui offrir l'occasion de témoigner de ses expériences faites à l'étranger en les partageant avec d'autres élèves*** ;
- s'être assuré que, si le séjour en Allemagne devait être suivi par un changement d'établissement de la part du candidat (par exemple passage au lycée), le futur établissement soit bien informé de la venue d'un élève allemand dès la rentrée suivante.

autorise l'élève candidat à participer au programme Voltaire selon le cadre décrit ci-dessus et, à partir du 1^{er} mars au plus tard, à terminer l'année scolaire en cours dans un établissement allemand

et

émet un

Avis réservé

Avis favorable

Avis très favorable

Motivation de l'avis (facultatif en cas d'avis favorable ou très favorable ; obligatoire en cas d'avis réservé)

① Indication d'ordre général

La date butoir pour la remise du dossier **en trois exemplaires complets** au chef d'établissement est fixée au **samedi 4 novembre 2016**. Celui-ci le transmettra à son tour au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (D.A.R.E.I.C.) ou à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (I.A.-I.P.R.) d'allemand, correspondants académiques de l'OFAJ et pour les élèves des lycées professionnels, à l'IEN-ET - EG d'allemand. **En cas de retard du dossier de candidature, merci de contacter le(s) correspondant(s) académique(s) de l'OFAJ au rectorat.**

Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement

*** non-valable pour les chefs d'établissement de collèges

Ma scolarité en Allemagne / Mein Schulbesuch in Frankreich

Portfolio d'expériences de mobilité / *Lerndokumentation*

**Programme Voltaire/ Programme Brigitte Sauzay -
Voltaire-Programm / Brigitte-Sauzay-Programm**

Elève / *Schüler/in*: _____

Etablissement d'origine, ville, académie / *Heimatschule, Ort, Bundesland*:

Classe fréquentée / *Besuchte Klasse*: _____

Professeur-tuteur / *Tutor/in*: _____

Etablissement d'accueil, ville, land fédéral allemand / *Aufnehmende Schule, Ort, französische Académie (Schulbezirk)*:

Classe fréquentée / *Besuchte Klasse*: _____

Professeur-tuteur / *Tutor/in*: _____

Dates de séjour / *Aufenthaltsdaten*: _____

Explications – Mode d'emploi **Erläuterungen – Gebrauchsanleitung**

Ce portfolio est un outil proposé aux élèves participant au programme Voltaire ou Brigitte Sauzay, visant à rendre compte et à valoriser les enseignements suivis et le travail fourni lors du séjour dans l'établissement partenaire. L'élève en est l'auteur et choisit lui-même les contenus qu'il souhaite y présenter. Il sera toutefois accompagné par son tuteur dans cette démarche.

La documentation d'apprentissage sera constituée de :

- 1/ La page de garde ici présente;
- 2/ L'emploi du temps de l'élève lors de son séjour dans l'établissement partenaire;
- 3/ Un tableau récapitulatif par matière des contenus d'apprentissage abordés et des travaux sélectionnés pour cette documentation. Ce tableau pourra être complété, en fin de séjour, par un commentaire de l'enseignant/e en charge de chacune des matières ;
- 4/ Les travaux sélectionnés par l'élève (fiches de travail, devoirs, exposés, etc.) ;
- 5/ Un relevé des expériences scolaires. Celui-ci doit être rempli dans un dialogue entre le tuteur de l'établissement d'accueil et l'élève à la fin du séjour et complété par un commentaire du tuteur. Il sera validé par la signature et le tampon du chef d'établissement.

Si l'élève le désire, il y joindra son compte-rendu de séjour.

Nota Bene : ce dossier n'a pas de caractère obligatoire et ne doit faire l'objet d'une évaluation. Il permettra à l'élève d'illustrer son parcours scolaire dans l'établissement partenaire. Les enseignants de l'établissement d'origine sont vivement invités à le consulter afin de se faire une idée précise du travail scolaire effectué par l'élève à l'étranger dans le cadre du programme Voltaire ou du programme Brigitte Sauzay.

Dieses Dossier ist ein Werkzeug, mit dessen Hilfe die am Voltaire- bzw. am Brigitte-Sauzay-Programm teilnehmenden Schüler/innen die Lerninhalte und ihre erbrachten Leistungen während ihres Aufenthaltes an der Partnerschule aufzuführen und anerkennen lassen können. Der/Die Schüler/in ist Verfasser/in der Dokumentation und wählt selbst die Inhalte aus, die er/sie hier darstellen möchte. Dabei wird er(sie von seinem Tutor/in unterstützt.

Die Lerndokumentation besteht aus folgenden Teilen:

- 1. obiges Deckblatt;*
- 2. Stundenplan des Schülers/der Schülerin während seines/ihres Aufenthaltes an der Partnerschule;*
- 3. nach Fächern geordnete Übersicht der vermittelten Lerninhalte und der für diese Dokumentation ausgewählten Arbeiten. Die Übersicht kann am Ende des Aufenthaltes durch einen Kommentar der Lehrkraft des jeweiligen Fachs ergänzt werden;*
- 4. vom Schüler/von der Schülerin ausgewählte Beiträge (Arbeitsblätter, Hausaufgaben, Vorträge usw.);*
- 5. Eine Übersicht über die Erfahrungen während des Schulbesuchs. Diese soll gemeinsam vom Tutor/von der Tutorin der Partnerschule und dem Schüler/der Schülerin am Ende des Aufenthalts ausgefüllt und durch abschließende Bemerkungen des Tutors/der Tutorin ergänzt werden. Unterschrift und Stempel der Schulleitung bestätigen die Richtigkeit der Angaben.*

Wenn der Schüler/die Schülerin es wünscht, kann er/sie ebenfalls den Bericht über seinen Aufenthalt beifügen.

Anmerkung: Dieses Dossier hat keinen verpflichtenden Charakter und soll nicht bewertet werden. Sie ist eine Möglichkeit für den Schüler/die Schülerin, seinen/ihren schulischen Werdegang in der Partnerschule darzustellen. Den Lehrkräfte der Heimatschule wird sehr empfohlen, sich anhand dieser Dokumentation ein Bild von der geleisteten schulischen Arbeit des Schülers/der Schülerin während des Auslandsaufenthalts im Rahmen des Voltaire- oder Brigitte-Sauzay-Programms zu machen.

2/ Emploi du temps de l'élève / Stundenplan des Schülers/der Schülerin

Horaire/ Uhrzeit	Lundi/ Montag	Mardi/ Dienstag	Mercredi/ Mittwoch	Jeudi/ Donnerstag	Vendredi/ Freitag	Samedi/ Samstag
7h --						
8h --						
9h --						
10h --						
11h --						
12h --						
13h --						
14h --						
15h --						
16h --						
17h --						
18h --						
19h --						
20h --						

3/ Tableau récapitulatif par matière des contenus d'apprentissage abordés et des travaux sélectionnés pour cette documentation. Ce tableau pourra être complété, en fin de séjour, par un commentaire de l'enseignant en charge de chacune des matières / Nach Fächern geordnete Übersicht der vermittelten Lerninhalte und der für diese Dokumentation ausgewählten Arbeiten. Die Übersicht kann am Ende des Aufenthaltes durch einen Kommentar der Lehrkraft des jeweiligen Fachs ergänzt werden

Matière / Fach	Points abordés / Vermittelte Inhalte	Mes contributions / Meine Beiträge	Commentaire du professeur / Kommentar der Lehrkraft

4/ Joindre une sélection de travaux effectués (fiches de travail, devoirs, exposés, etc.) / Hier eine Auswahl von erbrachten Leistungen beifügen
(Arbeitsblätter, Hausaufgaben, Vorträge usw.)

6/ Commentaire du tuteur/de la tutrice / Ergänzende Bemerkungen des Tutors/der Tutorin:

date, signature du tuteur / de la tutrice
Datum, Unterschrift der Tutorin / des Tutors

date, signature de l'élève
Datum, Unterschrift des Schülers/der Schülerin

**Avis du chef d'établissement ou de son adjoint/
Kenntnisnahme der Schulleitung:**

date, tampon, signature
Datum, Stempel, Unterschrift

Personnels

Liste d'aptitude

Accès au grade de personnel de direction de classe normale au titre de l'année 2017

NOR : MENH1700391A

arrêté du 19-6-2017

MEN - DGRH E2-3

Vu la loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée ; décret n° 2001-1174 du 11-12-2001 modifié ; avis émis par la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction réunie en sa séance des 30 et 31 mai 2017 ;

Article 1 - Les personnels dont les noms figurent au tableau annexé sont inscrits sur la liste d'aptitude ouverte au titre de l'année 2017 pour le recrutement de personnels de direction de classe normale.

Article 2 - Les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 juin 2017

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Annexe 1

Liste principale

Annexe 2

Liste complémentaire

Annexe 1
Liste principale

Nom	Prénom	Corps d'origine	Académie d'origine
Armentia	Catherine	Professeure certifiée	Bordeaux
Baudron	Annie	Professeure de lycée professionnel	Guadeloupe
Beaubeau	Valérie	Conseillère principale d'éducation	Hors académie
Bino	Pietro	Professeur des écoles	Dijon
Bois	Aurélie	Professeure des écoles	Orléans-Tours
Boudjemaï	Karim	Professeur de lycée professionnel	Versailles
Brassac	Monia	Professeure des écoles	Aix-Marseille
Bray	Virginie	Professeure certifiée	Paris
Brigand	Sébastien	Professeur des écoles	Orléans-Tours
Calonne	Pierre	Professeur certifié	Rouen
Castro-Planas	Nathalie	Professeure des écoles	Guyane
Chabaud	Aimon	Professeur certifié EPS	Aix-Marseille
Clair	Françoise	Professeure des écoles	Nantes
Cremer-Vailler	Nathalie	Professeure des écoles	Créteil
Debarle	Marion	Professeure de lycée professionnel	Reims
Delattre	Marie-Anne	Professeure certifiée	Lyon
Demangeau	Nicolas	Professeur de lycée professionnel	Poitiers
Fassio	Céline	Conseillère principale d'éducation	Clermont-Ferrand
Fruteau	Eric	Professeur de lycée professionnel	Réunion
Godé	Ghislain	Professeur certifié	Nancy-Metz
Grapselli	Florence	Professeure certifiée d'eps	Dijon
Herrou	Patrick	Professeur des écoles	Rennes

Husson	Jérôme	Professeur des écoles	Lille
Kazan	Antoine	Professeur certifié	Nancy-Metz
Kersaudy	Florence	Professeure des écoles	Rennes
Lajoie-Stevani	Lynda	Conseillère principale d'éducation	Créteil
Lesage	Marie	Professeure de lycée professionnel	Strasbourg
Lhardy	François	Professeur des écoles	Créteil
Mathon	Catherine	Professeure des écoles	Amiens
Mory	Sylvie	Professeure certifiée	Versailles
Moulin	Samira	Conseillère principale d'éducation	Grenoble
Payen	Philippe	Professeur de lycée professionnel	Martinique
Pommereau	Odile	Professeure des écoles	Versailles
Prunier	Karine	Professeure des écoles	Amiens
Rappy	Bruno	Professeur des écoles	Limoges
Richard	Jean-Claude	Professeur des écoles	Besançon
Rossit	Serge	Conseiller principal d'éducation	Toulouse
Rubin	Pierre-Jean	Professeur certifié	Nice
Rys	Thierry	Professeur certifié	Lille
Siriu	Gilles	Professeur certifié	Lyon
Stoffel	Carole	Professeure certifiée documentaliste	Reims
Usai	Thierry	Professeur des écoles	Lille
Victoire-Leblanc	Isabelle	Conseillère principale d'éducation	Caen
Villemant	Véronique- Jeanne	Professeure certifiée	Montpellier
Wable	Ludovic	Professeur des écoles	Rouen

Annexe 2
Liste complémentaire

Rang de classement	Nom	Prénom	Corps d'origine	Académie d'origine
1	Rollin	Clairette	Professeure des écoles	Paris
2	Sukiennik	Yvan	Professeur certifié	Grenoble
3	Canat	François	Plp	Caen
4	Kamal	Zina	Professeure des écoles	Nancy-Metz
5	Minello	Sylvie	Conseillère principale d'éducation	Toulouse
6	Monfront	Christophe	Professeur des écoles	Amiens
7	Theret	Hervé	Professeur des écoles	Reims
8	Coutaz	Laurent	Professeur certifié	Lyon
9	Breant-Dardant	Franck	Professeur certifié	Créteil
10	Louchart	Brian	Professeur certifié	Lille
11	Ponsart	Patrice	Professeur des écoles	Versailles
12	Arris	Fatima	Professeure des écoles	Versailles

Mouvement du personnel

Nomination

Directeurs académiques et directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale

NOR : MENH1717338D

décret du 3-7-2017 - J.O. du 4-7-2017

MEN - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 3 juillet 2017, les personnes dont les noms suivent sont nommées directeurs académiques des services de l'éducation nationale et directeurs académiques adjoints de l'éducation nationale :

1° à compter du 3 juillet 2017 :

Thierry Aumage, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine (groupe III), est nommé directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Pyrénées (groupe II), en remplacement de Hervé Cosnard, muté.

2° à compter du 10 juillet 2017 :

Mathieu Sieye, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze (groupe II), est nommé directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme (groupe II), en remplacement de Viviane Henry, mutée.

Denis Toupry, directeur académique des services de l'éducation nationale du Loiret (groupe II), est nommé directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais (groupe I), en remplacement de Jean-Yves Bessol, muté.

Laurent Noe, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis (groupe III), est nommé directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard (groupe II), en remplacement de Christian Patoz, muté.

Arnaud Leclerc, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, est nommé directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Var (groupe III), en remplacement de Xavier Papillon, muté.

Nicolas Feld-Grooten, personnel de direction hors classe, est nommé directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Nord (groupe III).

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1715135A

arrêté du 1-6-2017 - J.O. du 24-6-2017

MEN - MESRI - BGIG

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 1er juin 2017, Martine Caffin-Ravier, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1re classe, est admise pour limite d'âge à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 31 octobre 2017.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration du Réseau Canopé

NOR : MENF1700378A

arrêté du 7-6-2017

MEN - DAF A4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 7 juin 2017, Hervé Ferrière est nommé membre du conseil d'administration du Réseau Canopé, en qualité de représentant des personnels suppléant, sur proposition de l'Unsa Éducation, au titre du 3° de l'article D. 314-74 du code de l'éducation.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au CSE : modification

NOR : MENJ1700393A

arrêté du 14-6-2017

MEN - DAJ

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 juin 2017, l'arrêté du 11 septembre 2015 portant nomination au Conseil supérieur de l'éducation est modifié comme suit :

Pour ce qui concerne les membres représentant les chefs des établissements d'enseignement public mentionnés au 1° d) sont nommés :

Titulaire représentant le Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale - SNPDEN :

- Lysiane Gervais en remplacement de Isabelle Bourhis ;

Suppléant représentant le Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale - SNPDEN :

- Élisabeth Payen en remplacement de Lysiane Gervais.

Pour ce qui concerne les membres représentant les parents d'élèves de l'enseignement public mentionnés au 2° a) sont nommés :

Titulaire représentant la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - Peep :

- Gérard Pommier en remplacement de Valérie Marty ;

Suppléants représentant la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - Peep :

- Zihar Zayet en remplacement de Myriam Menez ;

- Samuel Cywie en remplacement de Franck Longin.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au CSE : modification

NOR : MENJ1700394A

arrêté du 22-6-2017

MEN - DAJ

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 22 juin 2017, l'arrêté du 11 septembre 2015 portant nomination au Conseil supérieur de l'éducation est modifié comme suit :

Pour ce qui concerne les membres représentant les fédérations et confédérations syndicales de salariés ou de fonctionnaires mentionnés au 3° ca) sont nommés :

Titulaire représentant la Confédération française de l'encadrement - CFE-CGC :

- René Chiche en remplacement de Farid Yahiaoui ;

Suppléant représentant la Confédération française de l'encadrement - CFE-CGC :

- Farid Yahiaoui en remplacement de Monsieur Michel Savattier.

Mouvement du personnel

Fin de fonctions

Directeur de l'école supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie Caen

NOR : ESRS1700033A

arrêté du xxx

MEN - MESRI - DGESIP A1-3

Par arrêté en date du _____, il est mis fin aux fonctions de Stanislas Hommet en qualité de directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Caen au sein de l'Université de Caen Normandie.

Mouvement du personnel

Nomination

Conseiller de vice-recteur - délégué académique au numérique de Mayotte

NOR : MENH1700392A

arrêté du 26-5-2017

MEN - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 26 mai 2017, Sandrine Ingremeau, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale de classe normale dans l'académie de Dijon est placée en position de détachement afin d'occuper l'emploi de conseiller de vice-recteur - délégué académique au numérique (Dan) de Mayotte (groupe 2), du 1er août 2017 au 31 juillet 2021.

Mouvement du personnel

Nomination

Jurys de certaines classes ou options de classe de l'examen conduisant au diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France »

NOR : MENE1700396S

décision du 23-6-2017

MEN - DGESCO A2

Vu code de l'éducation, notamment article D. 338-19 ; arrêté du 16-10-2016 modifié

Article 1 - Les membres des jurys de classe de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France » pour les classes figurant ci-dessous, sont désignés, en annexe à la présente décision.

Groupe I - Métiers de la restauration

Classe 3 : sommellerie

Groupe II - Métiers de l'alimentation

Classe 1 : pâtisserie, confiserie

Classe 3 : charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse

Groupe III - Métiers du bâtiment, des travaux publics, du patrimoine architectural

Classe 5 : carrelage

Classe 6 : fumisterie

Classe 12 : miroiterie décorative

Groupe IV - Métiers de l'habitation-textile/cuir

Classe 5 : teinture

Groupe VII - Métiers de la métallurgie et de l'industrie

Classe 1 : chaudronnerie

Classe 2 : tôlerie

Groupe VIII - Métiers de la terre et du verre

Classe 7 : poterie

Groupe X - Métiers des accessoires du vêtement et de la beauté

Classe 5 : maroquinerie

Groupe XI - Métiers de la bijouterie

Classe 1 : joaillerie

Classe 2 : bijouterie, métaux précieux

Groupe XIV - Métiers de la communication, du multimédia, de l'audiovisuel

Classe 2 : reliure

Groupe XV - Métiers liés à la musique

Classe 1 : lutherie-archèterie, option 1 : lutherie, option 2 : archèterie

Groupe XVI - Métiers de l'agriculture et de l'aménagement du paysage

Classe 2 : maréchal ferrant-maréchale ferrant

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe

Membres des jurys de classe de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France »

Annexe

Groupe I - Métiers de la restauration

Classe 3 : Sommellerie

Philippe Faure-Brac, meilleur ouvrier de France, président,
Serge Dubs, vice-président,
Gérard Basset,
David Biraud, meilleur ouvrier de France,
Georges Blanc,
Julie Botijo,
Jacques Boudin,
Philippe Bourguignon,
Didier Bureau,
Arnaud Chambost, meilleur ouvrier de France,
Laurent Derhe, meilleur ouvrier de France,
Robert Desbureaux,
Eric Duret, meilleur ouvrier de France,
Alain Dutournier,
Monsieur Michel Hermet,
Myriam Huet,
Jean-Luc Jamrozik,
Georges Lepre,
Gérard Margeon,
Gisèle Marguin,
Philippe Nusswitz,
Christian Pechoutre, meilleur ouvrier de France,
Antoine Petrus, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Manuel Peyrondet, meilleur ouvrier de France,
Olivier Poussier,
Bruno Quenioux,
Benjamin Roffet, meilleur ouvrier de France,
Fabrice Sommier, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Michel Trama,
Chantal Wittmann, meilleur ouvrier de France.

Groupe II : Métiers de l'alimentation

Classe 1 : Pâtisserie, confiserie

Monsieur Pascal Caffet, meilleur ouvrier de France, président,
Philippe Segond, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Christophe Adam,
Patrick Agnellet,
Jérôme Allamigeon,
Julien Alvarez,
Jean-François Arnaud, meilleur ouvrier de France,
Quentin Bailly,
Olivier Bajard, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Frédéric Ballanger,
Thierry Bamas, meilleur ouvrier de France,
Philippe Bel, meilleur ouvrier de France,
Jacques Bellanger, meilleur ouvrier de France,
Viannet Bellanger
Patrick Berger, meilleur ouvrier de France,
Xavier Berger,

Nicolas Bernarde, meilleur ouvrier de France,
Pierre Bernatets,
Gérard Bertin, meilleur ouvrier de France,
Serge Billet, meilleur ouvrier de France,
Lilian Bonnefoi,
Jean-Jacques Borne,
Sébastien Bouillet,
Nicolas Boussin, meilleur ouvrier de France,
Julien Boutonnet, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Pascal Brunstein, meilleur ouvrier de France,
Yann Brys, meilleur ouvrier de France,
Denis Camela,
Jean-Claude Canestrier, meilleur ouvrier de France,
Sébastien Cannone, meilleur ouvrier de France,
David Capy, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Frédéric Cassel,
Patrick Casula,
Charles Ceva,
Monsieur Daniel Chaboissier,
Benoit Charvet,
Philippe Chatelain, meilleur ouvrier de France,
Jérôme Chaucesse, meilleur ouvrier de France,
Norbert Chenevrièr, meilleur ouvrier de France,
Mickaël Chesnouard, meilleur ouvrier de France,
Patrick Chevallot, meilleur ouvrier de France,
Sébastien Claverie,
Brice Connesson,
Jérôme De Oliveira,
Marc Debailleul, meilleur ouvrier de France,
Marc Delage,
Laurent Duchene, meilleur ouvrier de France,
Bruno Eberle,
Albert Escobar, meilleur ouvrier de France,
Eric Escobar,
Jean-Pierre Etienvre, meilleur ouvrier de France,
Marc Favalessa,
Christophe Felder,
Monsieur René Fontaine, meilleur ouvrier de France,
Franck Fresson, meilleur ouvrier de France,
Thierry Froissart, meilleur ouvrier de France,
David Galizzi,
Jean-Philippe Gay, meilleur ouvrier de France,
Bastien Girard,
Stéphane Glacier, meilleur ouvrier de France,
Jean-Pierre Godier,
Philippe Gomez,
Monsieur Daniel Gonon,
Gilles Goujon, meilleur ouvrier de France,
Yoann Gourdon,
François Granger,
Monsieur Michel Guerard, meilleur ouvrier de France,
Nicolas Guilbaut,
Sébastien Guillemard,
Luc Guillet,
Thierry Hafnaoui,
Monsieur Pascal Hairabedian,
Monsieur Frédéric Hawecker, meilleur ouvrier de France,
Claire Heitzler,

Stéphane Henrio,
Jacques Henri-Robert,
Pierre Hermé,
Jean-Paul Hevin, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Michel Husser,
Franck Kestener, meilleur ouvrier de France,
Robert Kestener,
Laurent Kieny,
Stéphane Klein,
Yannick Labbee,
Monsieur Pascal Lac,
Jeoffrey Lafontaine,
Lionel Lallement, meilleur ouvrier de France,
Arnaud Lallement,
Jean-François Langevin, meilleur ouvrier de France,
Jérôme Langilier,
Arnaud Larher, meilleur ouvrier de France,
Georges Larnicol, meilleur ouvrier de France,
Laurent Le Daniel, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Guénaël Le Manchec,
Jean-Charles Lemoy,
Stéphane Leroux, meilleur ouvrier de France,
Etienne Leroy,
Guillaume Mabileau, meilleur ouvrier de France,
Christophe Mallet,
Régis Marcon,
Hubert Masse,
Sylvain Mathy,
Jean-Luc Matijazik,
Denis Matyasy,
Nasserdine Mendi, meilleur ouvrier de France,
Franck Michel, meilleur ouvrier de France,
Philippe Mille, meilleur ouvrier de France,
Pierre Mirgalet, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Pascal Molines, meilleur ouvrier de France,
Bruno Montcoudiol, meilleur ouvrier de France,
Thierry Morin,
Gérard Moyne Bressand, meilleur ouvrier de France,
Thierry Mulhaupt,
Angelo Musa, meilleur ouvrier de France,
Olivier Nasti,
Jean-Baptiste Natali,
Pierre Neveux,
Monsieur Pascal Niau, meilleur ouvrier de France,
Christophe Niel,
Jérôme Nutile,
Pit Oberweis,
Jeff Oberweis,
Philippe Parc, meilleur ouvrier de France,
Bruno Pastorelli, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Joël Patouillard, meilleur ouvrier de France,
Jean-Louis Pene,
Jean-Michel Perruchon, meilleur ouvrier de France,
Benoit Perruchon Monge,
Laurent Petit, meilleur ouvrier de France,
Jacquy Pfeiffer,
Monsieur Michel Pigeon,
Philippe Pitton,

Jean Plouzenec,
Hervé Pouliquen,
Fabrice Prochasson, meilleur ouvrier de France,
Franck Putelat,
Lionel Raux,
Christophe Renou, meilleur ouvrier de France,
Christophe Rhedon, meilleur ouvrier de France,
Philippe Rigollot, meilleur ouvrier de France,
Marc Riviere,
Patrick Roger, meilleur ouvrier de France,
Alain Rolancy, meilleur ouvrier de France,
Jean-Pierre Saint Martin,
Philippe Salomon,
Cyril Sanchez,
Samuel Secher,
Sébastien Serveau,
Monsieur Daniel Simonin,
Nicolas Stamm,
Jean-Michel Tachon,
Jacques Torres, meilleur ouvrier de France,
Lindsey Tramuta-Morel,
Philippe Urraca, meilleur ouvrier de France,
Norbert Vannier, meilleur ouvrier de France,
Jean-Marc Vareil,
Serge Vayre,
Jean-Pierre Viallard,
Monsieur Claude Villedieu, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Michel Viollet, meilleur ouvrier de France,
Benoit Visbecq,
Jean-Philippe Walser.

Classe 3 : Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteure, traiteure

Bernard Perot, meilleur ouvrier de France, président,
Monsieur Joël Mauvigney, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Monsieur André Audouy,
David Malard,
Benoit Belgy,
Monsieur Pascal Le Hech,
Yves Brelot,
Monsieur Daniel Varlet,
Thierry Carrié,
Monsieur Michel Collin,
Xavier Toulemont,
Jean Pierre Larrieu,
Monsieur Michel Bousquet,
Catherine Rouanet
Christophe Belleperche
Thierry Baucher, meilleur ouvrier de France,
Bruno Herbin, meilleur ouvrier de France,
Eric Porte, meilleur ouvrier de France,
Laurent Lalvée, meilleur ouvrier de France,
Sébastien Carlier, meilleur ouvrier de France,
Christophe Tourneux, meilleur ouvrier de France,
Fabrice Courbet, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Pascal Joly, meilleur ouvrier de France,
Jauffrey Mauvigney, meilleur ouvrier de France,
Romain Pellet, meilleur ouvrier de France,
Julien Denjean, meilleur ouvrier de France,

Bernard-Marie Francois, meilleur ouvrier de France,
David Bret, meilleur ouvrier de France,
Philippe Gobet, meilleur ouvrier de France,
Fabien Pairon, meilleur ouvrier de France,
Alexis Caquelard, meilleur ouvrier de France,
Christian Segui, meilleur ouvrier de France,
Jean Bernard Merceron,
Philippe Brizet,
Élisabeth De Castro,
Serge Vernery,
Marjorie Bouvier,
Catherine Dos Santos.

Groupe III : Métiers du bâtiment, des travaux publics, du patrimoine architectural

Classe 5 : Carrelage

Monsieur Pascal Del Toso, président,
Eric Vauthy, vice-président,
Maryse Andrys De Stephano,
Maurice Simon, meilleur ouvrier de France,
Christian Delabre, meilleur ouvrier de France,
Hubert Carette,
Bernard Bare,
Christian Moricet,
Sébastien Toffolo, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Pascal Patat.

Classe 6 : Fumisterie

Gilbert Ricordeau, meilleur ouvrier de France, président,
Maïté Waag, vice-présidente,
Jean-Philippe Joffrin, vice-président,
Philippe Arnaud,
Monsieur André Ferry,
Jean-Yves Menguy,
Alexandre Roger Plazat,
Gérard Decottegnie,
Gérard Perrin, meilleur ouvrier de France,
Louis Laur, meilleur ouvrier de France,
Jean-Pierre Leduc, meilleur ouvrier de France,
Jean-Louis Lamblin, meilleur ouvrier de France,
Laurent Fuchs.

Classe 12 : Miroiterie décorative

Claudine Nika, présidente,
Bernard Pictet, vice-président,
Monsieur Pascal Gonzales,
Jean-François Fraisse, meilleur ouvrier de France,
Jean Claude Carcreff,
Jean Pierre Masson.

Groupe IV : Métiers de l'habitation-textile/cuir

Classe 5 : Teinture

Bruno Epinat, meilleur ouvrier de France, président,
Monsieur Emmanuel Boulet, vice-président,
Bruno Proverbio,
Jean-Louis Danjoux,
Philippe Magat,
Jean Paul Mouzon,
Alain Pinorini.

Groupe VII : Métiers de la métallurgie et de l'industrie

Classe 1 : Chaudronnerie

Philippe Maillot, meilleur ouvrier de France, président,
Lionel Saint Just, meilleur ouvrier de France, vice-président
Jean Louis Verdez, meilleur ouvrier de France,
Éric Matrone, meilleur ouvrier de France,
Gérard Baudoin,
Simon Frostin,
Jérôme Gueudet,
Thierry Rameau,
Jean Claude Tetot.

Classe 2 : Tôlerie

Philippe Maillot, meilleur ouvrier de France, président,
Monsieur Dominique Noblet, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Nicolas Ciron, meilleur ouvrier de France,
Christian Armand,
Sébastien Debreu,
Jérôme Gueudet,
Thierry Rameau,
Jean Claude Tetot.

Groupe VIII : Métiers de la terre et du verre

Classe 7 : Poterie

Stéphane Montalto, meilleur ouvrier de France, président,
Jean Cacheleux, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Bernard Buffat, meilleur ouvrier de France,
Cyril Despointes,
Jean-Jacques Riguard,
Nathalie Piccioni.

Groupe X : Métiers des accessoires du vêtement et de la beauté

Classe 5 : Maroquinerie

Christine Maquel, présidente,
Alain Parachini, vice-président,
Satoru Hosoi, meilleur ouvrier de France,
Rodolphe Maucolin,
Monsieur Emmanuel Rossignol,

Éric De Boissy,
Thierry Keil,
Thierry Thomas,
Laurent Convertino, meilleur ouvrier de France.

Groupe XI : Métiers de la bijouterie

Classe 1 : Joaillerie

Monsieur Jacky Leclair, meilleur ouvrier de France, président,
Levon Sabunci, vice-président,
Philippe Bot, meilleur ouvrier de France,
Stéphane Cantaloube, meilleur ouvrier de France,
Patrick Glaser, meilleur ouvrier de France,
Patrice Lefeuvre,
Arto Soukiassian,
Audrey Campain,
Laurent Francois,
Christophe Cayssiols.

Classe 2 : Bijouterie, métaux précieux

Patrick Glaser, meilleur ouvrier de France, président,
Jean Charles Rocher, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Philippe Bot, meilleur ouvrier de France,
Stéphane Cantaloube, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Jacky Leclair, meilleur ouvrier de France,
Patrice Lefeuvre,
Levon Sabunci,
Arto Soukiassian,
Audrey Campain,
Laurent Francois,
Christophe Cayssiols.

Groupe XIV : Métiers de la communication, du multimédia, de l'audiovisuel

Classe 2 : Reliure

Jean-Pierre Pestel, meilleur ouvrier de France, président,
Joséphine Delannet, vice-présidente,
Roger-Vincent Seveno, meilleur ouvrier de France,
Monsieur Claude Baulu, meilleur ouvrier de France,
Gilles Munck,
Francine Mineraud.

Groupe XV : Métiers liés à la musique

Classe 1 : Lutherie-archèterie, option 1 : lutherie, option 2 : archèterie

Marc Rosenstiel, meilleur ouvrier de France, président,
Patrick Robin, vice-président,
Georges Tepho, vice-président,
Pierre Lajugee, vice-président,

Jean-Marc Panhaleux, meilleur ouvrier de France, vice-président,
Jean-Christophe Graff, meilleur ouvrier de France,
Philippe Mahu, meilleur ouvrier de France,
Claire Mollimard,
Jean-Jacques Rampal,
Frank Ravatin,
Vincent Schryve, meilleur ouvrier de France,
Claudia Carmona,
Martin Devilliers, meilleur ouvrier de France,
Edwin Clement, meilleur ouvrier de France,
Pierre Grunberger,
Jean-François Raffin,
Éric Fournier.

GROUPE XVI : Métiers de l'agriculture, de l'aménagement du paysage

Classe : 2 : Maréchal ferrant-maréchale ferrant

Patrick Doffemont, président,
Jean-Charles Prommer, meilleur ouvrier de France, vice-président
Mathieu Delcroix, meilleur ouvrier de France,
Régis Ribes,
Ludovic Mathieu,
Laurent Nizou, meilleur ouvrier de France,
Jérôme Champion,
Jeremy Jecker,
Franck Barboni,
Lucien Cambas,
Alejandro Moscoso,
Denis Leveillard,
Karl Alkema,
Jean Michel Goubault,
Cécile Nizou,
Bruno Baup,
Sébastien Caure,
Olivier Geoffroy,
Jean-Christophe Meunier,
Guillaume Bon,
Antoine Seguin.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeurs académiques et directeurs académique adjoints des services de l'éducation nationale

NOR : MENH1713776D

décret du 26-6-2017 - J.O. du 28-6-2017

MEN - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 26 juin 2017,

Jean-Yves Bessol, directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais (groupe I), est nommé directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord (groupe I), en remplacement de Guy Charlot, muté.

Viviane Henry, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Drôme (groupe II), est nommée directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère (groupe I), en remplacement de Madame Dominique Fis, mutée.

Jean Hubac, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val d'Oise (groupe III), est nommé directeur académique des services de l'éducation nationale de la Somme (groupe II), en remplacement de Yves Delecluse, appelé à d'autres fonctions.

Loïc Bernard, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, est nommé directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val d'Oise (groupe III), en remplacement de Jean Hubac, muté.

Catherine Albaric-Delpech, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale dans l'académie de Rouen, est nommée directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis (groupe III), en remplacement de Françoise Moncada, mutée.